

FLASH INFOS



DOCELLES



EDITO DU MAIRE

Chers Docelloises et Docellois,

L'année 2020 est derrière nous. Elle restera une année sans précédent dans nos esprits.

Mais, voilà qu'un vent d'espoir soufflerait autour de nous, une lueur de renaissance s'offrirait à nous avec le nouveau calendrier sur un déconfinement en 4 temps.

L'équipe municipale, à qui vous avez fait confiance en mars 2020, garde le moral, reste optimiste. Elle garde le cap de l'action publique à mener sur notre territoire

Avec l'aide des commissions, elle s'est mobilisée et concentrée en particulier sur les finances, les travaux de voirie à venir, la communication, les actions du CCAS à mettre en place par rapport à la COVID et la vie scolaire – périscolaire.

Vous trouverez dans ce flash suffisamment d'informations démontrant le travail de vos élus face aux enjeux multiples, imposés par la loi, qui nous attendent et qui représenteront obligatoirement un coût pour notre collectivité comme :

- **Notre éclairage public** où il va falloir procéder à un diagnostic financier et un géoréférencement avant 2026.

- **La réfection de la Route Départementale - RD11G**, programmée pour début juillet 2021 par le Conseil Départemental des Vosges et dont une partie des dépenses nous incombe.

- **L'eau**, que Docelles produit et fournit à ses habitants et à ceux de Cheniménil, et pour laquelle nous devons mettre en place une télégestion qui permettra d'être plus réactif en cas de fuite, donc d'améliorer nos rendements actuels qui sont d'environ 53% avec l'obligation d'atteindre 65 % en 2025. A défaut, notre redevance doublerait et nous ne pourrions plus nous voir octroyer de subvention(s).

Autres informations importantes à vous transmettre comme :

LE CONTENU

- ✓ Edito du Maire
- ✓ Urbanisme, Travaux, Cadre de vie, Développement Durable
- ✓ Actualités
- ✓ Vigilance
- ✓ Mesures COVID 19
- ✓ Solidarité
- ✓ Services
- ✓ Civisme
- ✓ Zoom Culture – Associations
- ✓ Concours Photos 1^{ère} Edition
- ✓ Infos pratiques
- ✓ Focus 2019-2020
- ✓ Annexes
- ✓ N° utiles

- **La réouverture de la ligne de chemin de fer Epinal-St-Dié-des-Vosges**, estimée le 15 décembre 2021,
- **L'arrivée de la Fibre** avec le début des travaux printemps - été 2021 et effective peut-être 2022 ?
- **La réforme de la fiscalité directe locale** engagée par le gouvernement depuis 2018 s'est traduit à compter de l'année dernière par la suppression pour 80% des ménages de la taxe d'habitation. Afin de compenser la suppression de cette taxe, l'administration a décidé d'allouer la taxe foncière perçue par le département sur le bâti et le non bâti foncier au profit des communes. Malheureusement pour notre commune la réversion de la taxe départementale s'est traduit par une baisse de nos recettes d'environ 15000 € qui est due à la réduction par l'administration de la base d'imposition suite à des exonérations partielles de locaux commerciaux. En complément de cette baisse, il convient de noter la perte cette année de la compensation de la contribution foncière (CFE) dont nous bénéficions suite à la fermeture d'UPM et la contribution exceptionnelle demandée aux communes par la CCB2V pour combler un déficit budgétaire principalement dû aux charges supplémentaires supportées par cette dernière suite au transfert de la compétence piscine, ce qui explique le choix du Conseil Municipal concernant le vote des taux.

Et cet autre sujet qui revêt, à mes yeux de Maire, un caractère de la plus haute importance : celui sur notre école et la survie d'un enseignement de qualité pour nos enfants. Je veux que vous sachiez que nous ne sommes pas restés sans réaction devant l'annonce de la suppression d'un poste au sein de notre groupe scolaire. Après avoir fourni, en janvier 2021, à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Vosges (DSDEN), des arguments forts, concrets et sérieux, cette dernière n'a pas souhaité revenir sur sa décision.

Aussi, nous ne pouvions en rester là ! J'ai donc décidé d'écrire au Président de la République avec copie au Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, aux autorités locales (sénateurs, député, président du Conseil Départemental des Vosges, Conseillers départementaux de notre canton, présidents des 2 Associations des Maires des Vosges) afin d'exprimer toute mon incompréhension et mon désarroi face aux arguments avancés et non entendus pour maintenir ce poste.

Afin de pérenniser nos écoles, nous sommes en train de recenser les terrains en zone UB (urbanisable) encore disponibles sur notre commune, de façon à accueillir de nouvelles familles.

Comme vous pouvez le lire, beaucoup de travail de préparation et réflexion sont déployés pour votre bien à tous.

Avec les nouvelles mesures gouvernementales annoncées par le Président de la République en date du 28 avril dernier, c'est un retour à une vie associative, à des moments de retrouvailles, de convivialité qui nous manquent à tous que nous pouvons d'ores et déjà imaginer, préparer, organiser....

Mais attention toutefois car si un vent de liberté se lève, une injonction est toujours d'actualité : respecter les gestes barrières.

Bien à vous chères citoyennes, chers citoyens et à très bientôt !

Alain WOIRGNY, votre Maire



POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS

EN COURS

Réfection route départementale traversant le village :

Le chantier, qui avait été décalé d'une année en raison du COVID devrait être mis en œuvre cet été (en période de vacances scolaires), il consiste à gratter puis remettre en place une nouvelle bande de roulement. Cela représente une semaine de travaux, plus la préparation du chantier qui nécessitera de la part de la commune un traitement préalable des bouches à clé sur la conduite d'eau principale, des regards et de certaines bordures en pavé au niveau des carrefours, qui sont en mauvais état.



Consolidation du transformateur électrique au confluent de la Vologne et du Barba.



Le soubassement du transformateur est maintenant au plus près de l'eau, le Barba creuse les berges pour rejoindre la Vologne au plus court. Avec l'aide de la Communauté de Communes, la solution envisagée est la consolidation du terrain par l'immersion de caissons

partiellement végétalisés qui respectent les préconisations de l'Agence de l'eau.

Sécurisation du carrefour entre la route de contournement de Docelles et la Route de Voitimont.

Afin d'éviter que les camions à destination de la scierie ne s'engagent sur cette petite rue pour se retrouver coincés au passage à niveau. Des aménagements

provisaires ont déjà été réalisés : neutralisation d'une demi-chaussée par des obstacles rouges et blancs afin de matérialiser l'emprise au sol (vérification auprès des pompiers, du SICOVAD et du gaz pour garantir l'accès des camions de service.)





URBANISME - TRAVAUX- CADRE DE VIE – DÉVELOPPEMENT DURABLE - Suite

Remplacement du panneau sens interdit, il est à présent plus gros, et avancé pour être visible de plus loin. En préparation, une signalétique pour rappeler la direction de la scierie. Dans un deuxième temps, réalisation d'un talus ou pose de barrières souples pour neutraliser la demi-chaussée de façon plus pérenne.

Rappel pour les riverains qui empruntent cette sortie donnant sur la route de contournement : un panneau interdit de tourner à gauche direction Epinal pour éviter de croiser la route où la visibilité est limitée. C'est la direction Bruyères/Gérardmer qui est autorisée (pour revenir sur Epinal, il suffit d'emprunter le rond-point tout proche).

Réfection de la Rue du Colonel Bertin



Il est prévu de refaire la rue dès que les travaux de terrassement principaux seront terminés sur le site de Lana. Pour des raisons budgétaires, il sera nécessaire de phaser les travaux : dans un premier temps la bande de roulement depuis le monument aux morts jusqu'à la Rue des Gaises, puis dans un second temps la bande de roulement

jusqu'au carrefour devant le tennis avec l'aménagement du parking devant l'aire de jeu, la revitalisation du rond-point et la sécurisation de l'entrée du tennis.

Point travaux Lana (terrassement/écloserie/skate-park)

Depuis ce printemps, de nombreux engins de chantier sont occupés à aménager les berges des cours d'eaux qui traversent le site, à réaliser les fouilles qui serviront ultérieurement au passage des réseaux pour l'éclairage, à la mise en place des aménagements paysagers. En parallèle, l'ancienne station d'épuration sera reconvertie en skate-park.





URBANISME - TRAVAUX- CADRE DE VIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Suite

L'étude poussée réalisée par le cabinet d'architecte en charge du site a été proposée à l'association Woodmen d'Épinal qui a pu faire remonter les spécificités recherchées par les amateurs de skate et de BMX.



-
-
-

Nous avons bénéficié en février dernier du travail de Juliette Pierre, étudiante en BTS « Développement, Animation des Territoires Ruraux », après un travail d'indexation des documents concernant le site de Lana, elle a réalisé un mémoire consacré à la mise en valeur du site du futur skate-park, rassemblé les documents réglementaires qui s'appliquent à ce type d'équipement et pris des contacts pour le plan de communication qui sera réalisé lors de son ouverture.

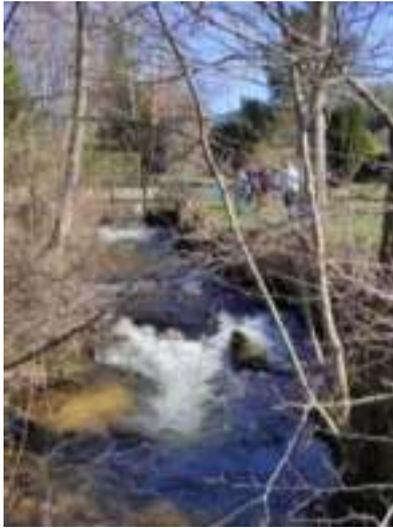


L'association des pêcheurs de Docelles a également pu faire le point avec l'Établissement Public Foncier du Grand-Est et l'Agence de l'eau pour l'aménagement de son écloserie (notamment où et comment installer la prise d'eau).

A cette occasion, une visite complète de la partie naturelle du site de Lana a été organisée avec l'EPFL, l'Agence de l'Eau, la Fédération de Pêche, La Communauté de Communes et des représentants de la commune



URBANISME - TRAVAUX- CADRE DE VIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE – Suite



Des interventions ponctuelles seront nécessaires pour consolider les ouvrages et assurer la sécurité du site même en cas de crue.

Etudes préalables pour réfection de l'éclairage public.

Ainsi que le prévoyait notre programme, pour qu'un débat sur l'extinction de l'éclairage public puisse intervenir, nous devons faire réaliser une étude technique et financière sur l'ensemble du parc communal.

Il nous faudra vérifier pour chaque point lumineux si les conditions de sécurité sont bien réunies, nous devons veiller également à respecter les nouvelles normes en vigueur, avec les préoccupations actuelles de protection de la nature, sans oublier les économies qui peuvent être réalisées grâce aux lampes à LED. La commune est tenue d'ici 2026 de réaliser un géoréférencement de tous ses réseaux, cette étude nous y préparera. Nous sommes en phase de consultation des entreprises afin de faire réaliser cette étude au meilleur prix pour la commune.

Nous nous étions engagés à remettre en débat certaines questions qui conditionnent le quotidien des habitants de Docelles. En dépit de la situation sanitaire qui a beaucoup perturbé nos modes de fonctionnement, nous souhaitons recueillir votre avis sur le sujet de l'éclairage public. **Vous trouverez joint à ce flash un questionnaire que nous vous remercions de bien vouloir retourner en mairie pour le 30 juin 2021 au plus tard.**



ACTUALITÉS

✓ Nouveau - Vote par procuration - Elections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochains.

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr afin de voter pour ces élections.

Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales.



ACTUALITÉS - Suite

Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote.

L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

L'ensemble des informations relatives à cette télé-procédure sont disponibles sur la Foire aux questions du [site maprocuration.gouv.fr](http://site.maprocuration.gouv.fr)

Comment ça marche ?



Pour votre parfaite information : **le bureau de vote sera installé, les 20 et 27 juin prochains à la salle multi-activités, rue Colonel Bertin** et ce afin de respecter les consignes gouvernementales relayées par la Préfecture des Vosges en raison de la situation sanitaire.

✓ Docelles sur Via Vosges



Le vendredi 12 avril, notre village était au programme de l'émission « ça va chez vous » sur la télévision locale Via Vosges.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas pu regarder ce reportage ou souhaiteraient le revoir,

Il vous suffit de reprendre le lien suivant : <https://www.viavosges.tv/territoire/cvcv/Ca-va-chez-vous-Docelles-%3C-BR%3E-aedJ1HKAoe.html>



ACTUALITÉS - Suite



✓ A vos objectifs !

Envie d'action, envie d'évasion, envie de créativité...

Soyez prêts à sortir vos appareils photos du 1^{er} juin au 31 juillet 2021.

La commune a décidé de lancer sa 1^{ère} Edition de son concours de photographies dans notre village !

Pour en savoir davantage : rendez-vous pages 32-33 et dans votre boîte aux lettres !

✓ Rappel Règlement Facture d'Eau

La date limite pour le règlement de la facture d'eau était fixée au 15 mars dernier.

A mi-avril, nous constatons un nombre important de factures non acquittées lié très certainement à un oubli qui sera très vite réparé après la lecture de ce rappel et nous vous en remercions par avance.

Comme vous pourrez le constater dans ce flash avec la publication du Compte Administratif 2020 concernant l'eau, la section fonctionnement est très légèrement excédentaire.

Depuis des années, les différents conseils municipaux y compris le conseil municipal actuel ont toujours fait le choix de pratiquer une tarification très modeste avec comme seule finalité la couverture des charges de traitement de l'eau.

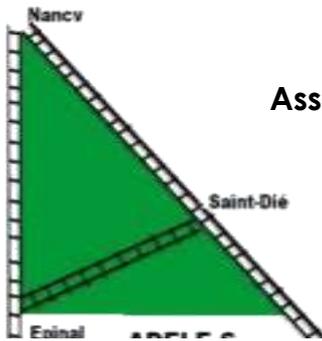
Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre du budget Eau et que ce service reste surtout bien dans le giron de la commune, il est important que chaque contribuable ait une attitude citoyenne et s'acquitte de sa facture d'eau.

Nous sommes conscients qu'un problème financier ait pu retarder votre paiement. Si tel était le cas, merci de prendre un rendez-vous avec votre percepteur à Bruyères dans le plus bref délai ou de nous contacter en mairie.

La commission en charge des finances publiques

✓ Information Réouverture ligne chemin de fer EPINAL – ST DIE DES VOSGES

Pour les horaires, merci de contacter directement l'Association ADELE-S.



Association ADELE-S

Association pour le développement de la ligne

Epinal/Saint-Dié-des-Vosges

adeles.association@gmail.com

ADELE-S INFO N°3 - Mai 2021

Adresse :

Association ADELE-S
43 Vraichamps
88460 Docelles

PROJET DESSERTE ROUTIERE INTEGRALE

EPINAL - ST DIE

DIMANCHES ET FETES

			CAR		CAR		CAR		CAR	
correspondance de NY		05:57	12:20	13:20	14:28		16:20	17:18		18:52
EPINAL - gare SNCF	08:07	10:17	11:20	13:30	14:25		16:30	17:25		19:00
ARCHES - gare	08:17	10:27	11:45	13:40	14:40		16:40	17:35		19:15
DOCELLES CHIENIMENIL - gare			11:55		14:50					19:25
LEPANGES - rue de la Poste			12:03		14:58					19:35
BRUYERES - gare - arrivée	08:34	10:44	12:13	13:56	15:00		16:56	17:52		19:43
BRUYERES - gare - départ	08:36	10:46		13:58		16:23	16:58	17:54		19:54
LAUVELINE DEVT BRUYERES - Mairie										19:06
BIFFONTAINE - Mairie						16:34				19:18
LA HOUSSEIERE - Varenmont centre						16:40				19:24
CORDELIUX - Le Corti						16:45				19:29
ST LEONARD - Centre						17:00				19:42
ST DIE - gare SNCF	09:00	11:10		14:32		17:17	17:21	18:18		19:55
correspondance vers SG	09:06	11:16				17:27	17:27	18:30		20:24
correspondance vers NY	09:07					17:32	17:32	20:06		

horaire alternatif possible : Epinal 17:00 - Bruyères 17:47

			CAR		CAR		CAR		CAR	
correspondance de NY		08:55		10:57		13:57		16:57		17:57
correspondance de SG	08:53		11:13		13:11		15:11		18:10	20:21
ST DIE - gare SNCF	09:03		11:20		14:00		15:18		17:35	20:35
ST LEONARD - Centre					14:11		17:47			
CORDELIUX - Le Corti					14:24		18:00			
LA HOUSSEIERE - Varenmont centre					14:29		18:05			
BIFFONTAINE - Mairie					14:35		18:11			
LAUVELINE DEVT BRUYERES - Mairie							18:24			
BRUYERES - gare - arrivée	09:27		11:46		14:48		15:42		18:33	20:58
BRUYERES - gare - départ	09:29	10:13	11:48	13:34		15:44	17:52		18:42	21:00
LEPANGES - rue de la Poste		10:21		13:42			18:00			
DOCELLES CHIENIMENIL - gare		10:29		13:50			18:08			
ARCHES - gare	09:46	10:39	12:05	14:00		16:01	18:18		19:00	21:17
EPINAL - gare SNCF	09:56	10:54	12:15	14:15		16:11	18:33		19:10	21:27
correspondance vers NY		11:04	12:42	14:41		16:43	18:43		19:43	21:43

Projet de grille horaire complet semaine et week-end : donnez votre avis !

Les projets de fiches horaires pour la réouverture de la ligne en décembre prochain sont disponibles sur simple demande à l'association ADELE-S.

(Courrier ou mail)



✓ Information Réouverture ligne chemin de fer EPINAL – ST DIE DES VOSGES - Suite

Le 09 février, visio-conférence de présentation de la future grille horaire de la ligne (pour l'instant, seuls les horaires du lundi au vendredi ont été présentés. Voir grille jointe)

Projet de service SA2022 : Une relation Épinal – St-Dié-des-Vosges – Strasbourg rouverte et très fortement améliorée

- 7 allers-retours directs Strasbourg-Epinal
- 3 allers retours complémentaires Epinal – St-Dié -des-Vosges
- 2 allers-retours complémentaires Strasbourg – St-Dié-des-Vosges

Correspondance à Arches avec Remiremont qui bénéficie d'une bonne liaison vers St- Dié-des-Vosges et Strasbourg. Amplitude de desserte allongée le soir depuis Épinal vers Strasbourg et de Strasbourg vers St-Dié-des-Vosges.

- Un service routier en complément pour desservir les villages dont les arrêts ferroviaires ont malheureusement été supprimés, c'est le cas pour Docelles notamment.

Le 08 Avril, visio-conférence avec les instances régionales.

Nous avons demandé le rétablissement de la correspondance depuis Bruyères avec le TGV pour Paris, le 1er train du matin a été avancé de 5mn au départ d'Epinal pour permettre cette correspondance à St-Dié-des-Vosges.

Présentation des horaires du week-end : satisfaction de constater le rétablissement de la possibilité de se rendre à Strasbourg le samedi ou le dimanche pour la journée. Amélioration des retours du dimanche soir pour les étudiants.

Par contre, les navettes bus pour les villages dont les arrêts ont été supprimés ont vu leur nombre bien réduit, 3 allers-retours subsistent les samedis contre 7 actuellement, 3 subsistent les dimanches contre 5 actuellement pour la partie Epinal/Bruyères. De plus, ces navettes ne sont pas positionnées pour donner correspondance avec le train vers Strasbourg à Bruyères, mais visent seulement à assurer un aller/retour en journée ou demi-journée pour Epinal ou St-Dié-des-Vosges selon qu'on habite d'un côté ou de l'autre de Bruyères.

Jean-Louis VINOT, Président de l'Association ADELE-S



MESURES COVID 19

✓ COVID 19 – Le point sur les mesures sanitaires

(sous réserve de nouvelles directives en fonction de l'évolution sanitaire sur le territoire national et dans le département)

A la suite des annonces faites par Monsieur le Président de la République, le 28 avril dernier, le déconfinement va se décomposer en 4 temps que voici :

LUNDI 3 MAI 2021	
Couvre-feu à 19 H	● Maintenu
Télétravail	● Maintenu
Commerces	● Maintenu
Collèges Avec une demi-jauge pour les 3 ^{ème} et 4 ^{ème} de 15 départements	● Réouverture
Lycées En demi-jauge	● Réouverture
Attestation de déplacement en journée	✗ Supprimé
Restrictions Des déplacements inter-régionaux	✗ Supprimé
Les réouvertures sont conditionnées au respect des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité	

MERCREDI 19 MAI 2021	
Couvre-feu Décalé à 21 H	● Assoupli
Télétravail	● Maintenu
Commerces	● Réouverture
Terrasses Tables de 6 personnes maximum	● Réouverture
Musées Monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacle (avec limite de 1000 intérieur et 1000 extérieur)	● Réouverture
Etablissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (1000 intérieur et 1000 extérieur)	● Réouverture
Activités sportives de plein air et dans des lieux couverts avec protocoles adaptés	● Reprise
Rassemblements de + de 10 personnes	● Interdit
Les réouvertures sont conditionnées au respect des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité	

MERCREDI 9 JUIN 2021	
Couvre-feu Décalé à 23 H	● Assoupli
Télétravail	● Assoupli
Restaurants et cafés Tables de 6 personnes maximum	● Réouverture
Lieux culturels et sportifs jusqu'à 1000 personnes	● Pass Sanitaire
Salles de sport	● Réouverture
Sports de contact en plein air sans contact à l'intérieur	● Réouverture
Salons et Foires jusqu'à 1000 personnes	● Réouverture ● Pass Sanitaire
Touristes accueilli d'étrangers	● Pass Sanitaire
Les réouvertures sont conditionnées au respect des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité	

MERCREDI 30 JUIN 2021	
Couvre-feu	✗ Supprimé
Limites de jauge Etablissements recevant du public (selon situation sanitaire locale)	✗ Supprimé
Gestes barrières et distanciation sociale	● Maintenu
Rassemblements de + de 1000 personnes intérieur et extérieur (limite maximale de public selon la situation sanitaire locale)	● Autorisés ● Pass Sanitaire
Discothèques	● Fermées
Les réouvertures sont conditionnées au respect des jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité	



MESURES COVID 19 - Suite

JE ME PROTÈGE, JE PROTÈGE LES AUTRES

Casser les chaînes de transmission de la COVID-19 est plus que jamais indispensable.

En cela, TousAntiCovid complète l'arsenal des mesures barrières déjà existantes face à la COVID-19.

Son usage s'avère particulièrement utile dans des lieux où la concentration de personnes rend le respect de la distanciation sociale difficile à mettre en œuvre.



VIGILANCE

Nous tenons à nouveau à vous sensibiliser sur d'éventuelles arnaques, visites mal intentionnées...

Pour information, la commune ne mandate aucun démarchage commercial.

Aussi, il vous est recommandé de bien veiller à verrouiller vos portes et fenêtres, véranda..., ne rien laisser de tentant dans votre véhicule et sécuriser votre mobilier extérieur.

Restons vigilants et en cas d'activité(s) anormale(s) observée(s) autour de chez vous, contactez immédiatement la Gendarmerie de BRUYERES au 03.29.50.10.17.

Information à partager sans modération avec vos proches, amis, voisins, etc.



✓ CCAS – Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Docelles est constitué d'un Conseil d'Administration de 9 personnes (conseillers municipaux et personnes du village nommées par Monsieur le Maire) :

Alain WOIRGNY	Président du CCAS et Maire de la Commune
François BRUNNER Retraité de l'Education Nationale	Vice-Président du CCAS
Aurélié ARNOULD Dessinateur-Projeteur	Membre du CCAS
Manon BREDELET Secrétaire de Proximité	Membre du CCAS, Conseillère Municipale
Maryse CAEL Agent de la Fonction Publique d'Etat	Membre du CCAS, Conseillère Municipale
Stéphanie GRAVIER Auxiliaire de puériculture	Membre du CCAS
Emmanuelle MOREL Monitrice Educatrice	Membre du CCAS, Conseillère Municipale
Bénédicte PETITJEAN Infirmière	Membre du CCAS, Conseillère Municipale
Dany TISSERANT Retraité Chef de Cuisine	Membre du CCAS

Le CCAS aide à mettre en œuvre les solidarités et organise l'aide sociale au profit des habitants les plus fragiles de la commune. Son rôle est de lutter contre l'exclusion, l'isolement.

Pour exemple : une information adressée par courrier à destination des personnes âgées de plus de 75 ans sur la vaccination, la démarche « Monalisa » et le soutien apporté par l'Association « Solidarité Transport » pour véhiculer ces personnes vers le centre de vaccination éphémère de Bruyères.

Nous vous rappelons qu'à DOCELLES même les médecins, les infirmières, et la pharmacie sont autorisés à vacciner.



SOLIDARITE - Suite

En Décembre 2020, ce ne sont pas moins de 153 colis distribués par équipe de 2 personnes, en respectant scrupuleusement les règles sanitaires afin de protéger nos aînés. Malgré une remise de ce colis à distance, les personnes ont été heureuses de recevoir ce petit présent toujours très apprécié et attendu.



Par ailleurs, ce sont également 14 bons de naissance « BB distrib » à 15 euros qui ont été offerts.

Lors de la réunion du CCAS du 29 mars dernier, il a été décidé de réitérer pour 2021, les mêmes actions qu'en 2020, c'est-à-dire : le Colis pour les aînés, ainsi que les bons de naissance.

Le CCAS est financé intégralement par la commune.



Masques enlevés le temps de la prise de la photo

De gauche à droite : Emmanuelle MOREL, Bénédicte PETITJEAN, Manon BREDELET, Alain WOIRGNY,
Dany TISSERANT, François BRUNNER, Stéphanie GRAVIER, Aurélie ARNOULD
Absente de la photo : Maryse CAEL



SOLIDARITE -Suite

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES VOSGES

MAIRIE de DOCELLES
03 85 22 16 62



Tel 03 85 22 16 62
Fax 03 85 22 30 20

INFORMATION VACCINATION

Docelles, le 15 mars 2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un courrier émanant de l'hôpital de l'Avison de BRUYERES informant de l'ouverture d'un centre de vaccination éphémère le 16 mars prochain.

Les membres du CCAS tiennent à vous apporter quelques précisions :

- ✓ Dans l'éventualité où vous rencontriez un problème de transport pour vous rendre à votre rendez-vous, l'Association « Solidarité Transports » peut vous véhiculer jusqu'au centre de vaccination (à condition d'être adhérent et de payer 3€ par an de cotisation).

Cette association compte à ce jour environ 160 adhérents répartis sur le territoire de la Communauté de Communes Bruyères Vosges des Vosges – CC32V) dont 20 chauffeurs bénévoles.

Son objectif : Permettre aux personnes isolées, ne possédant pas de moyens de déplacements, ou qui ont des difficultés pour se déplacer, de se rendre chez le médecin, faire des courses, rendre visite à des amis.

Contacts :

- André Dornet : Président de l'association ☎ 06 75 49 09 94
- François Brunner : Secrétaire de l'association ☎ 06 81 04 06 10

- ✓ Par ailleurs, si vous êtes isolés, âgés et en situation de détresse, nous vous rappelons qu'un dispositif peut vous aider à rompre votre isolement : le Coopération MONALISA (Mobilisation Nationale de lutte contre L'isolement social des Âgés), un seul contact :

Coopération Monalisa Vosges - 03 29 69 64 62
monalisavosges@gmail.com

3 ter Chemin la Belle au Bois Dormant 88000 EPINAL

Ensemble, luttons contre la solitude !

Hôpital de l'Avison

OUVERTURE D'UN CENTRE DE VACCINATION EPHEMERE AU CENTRE HOSPITALIER DE L'AVISON

Le Centre Hospitalier de l'Avison a obtenu l'autorisation d'ouvrir un centre de vaccination éphémère à compter du 16 mars 2021.

Ce centre sera rattaché au CH de l'Avison, le Dr CUGNEY étant le responsable médical du centre, Mme PFEIFFER, la responsable administrative et M. Christophe MAISON, infirmier libéral, chargé de la coordination infirmière.

Le centre de vaccination est situé dans les locaux du CH de l'Avison au rez-de-chaussée du bâtiment administratif.

Les séances de vaccinations se dérouleront sur 3 demi-journées par semaine à compter de la semaine 11.

Dans un premier temps, seules les personnes âgées de + de 75 ans sont éligibles pour ce centre éphémère. Les autres types de population relèvent des autres centres de vaccination et de la médecine de ville.

Les rendez-vous seront exclusivement donnés par téléphone sur une ligne dédiée et uniquement les après-midi de 13h30 à 17h.

La prise de RDV démarrera à compter du lundi 8 mars :

- au numéro : **07.77.23.62.62**

- ou par l'intermédiaire du médecin traitant

En aucun cas, le standard de l'établissement ne devra être contacté et ne pourra pas procéder à des inscriptions.



✓ Démarche MONALISA

Démarche MONALISA : Mobilisation Nationale de lutte contre L'ISolement social des Âgés

✓ Qu'est-ce que la coopération MONALISA Vosges ?

Portée par la Fédération des associations ADMR des Vosges et la Ligue de l'enseignement des Vosges, la coopération MONALISA Vosges est animée par la volonté de lutter contre la solitude des personnes âgées isolées du département.

En janvier 2021, la Coopération Monalisa Vosges compte **219 bénévoles engagés et 267 personnes âgées** repérées isolées, mises en lien avec un bénévole écoutant.

Avec le soutien des Services d'Aide à Domicile du Département, les travailleurs sociaux de terrain, l'UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale), l'AMV88 (Association des Maires des Vosges), des bailleurs sociaux, les deux animatrices de la Coopération Monalisa Vosges ont mis en œuvre un mode de prise de contact téléphonique Bénévole / Personne âgée isolée pour répondre aux besoins exprimés (**appels dits de convivialité**).

✓ Sur le plan pratique, comment ça s'organise ?

L'engagement bénévole étant selon les possibilités de tout un chacun, et en fonction des souhaits exprimés par la personne âgée, le temps des appels de convivialité varie selon les liens créés, les besoins et la disponibilité donnée à cette action.

Les personnes âgées isolées se sont familiarisées à cet accompagnement. Le lien social ainsi réinventé et repensé, dans ce contexte si particulier, avec toutes ces personnes, continue à s'organiser.

**Ensemble, luttons contre la solitude !
Que vous soyez isolé(e)s ou que vous vouliez devenir bénévole, un
seul contact :**

Coopération Monalisa Vosges – 03 29 69 64 62
monalisavosges@gmail.com



Avec le soutien de :



MONALISA VOSGES
8 Ter, Chemin de la Belle au Bois Dormant | 55000 LUNÉVILLE
Site web : monalisavosges@gmail.com
Téléphone : 03 29 69 64 62

✓ RAM

Le RAM est un service gratuit pour les usagers, subventionné par la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges - CCB2V, animé par des professionnels de la petite enfance ayant pour objectif d'informer, de soutenir et d'accompagner les assistant(e)s maternel(le)s, les parents et les enfants.

Le RAM est piloté par une éducatrice de jeunes enfants, Julie CHABOT, qui anime des temps collectifs, qui ont lieu sous forme d'ateliers d'éveil itinérants, dans différentes salles mises à disposition par les communes. Ces temps collectifs sont des moments ludiques et conviviaux où assistant(e)s maternel(le)s et enfants à charge se réunissent pour se rencontrer, participer et découvrir diverses activités et se préparer à la vie en collectivité.

A Docelles ces ateliers ont lieu le mardi, une fois par mois.

Des permanences sont proposées tout au long de la semaine et permettent aux parents et aux assistant(e)s maternel(le)s d'être accompagnés dans leurs démarches administratives.

● Pour les parents et futurs parents :

- Information sur les modes d'accueil présents sur le territoire
- Accompagnement dans la recherche de mode de garde (diffusion des listes d'assistant(e)s maternel(le)s)
- Accompagnement dans le recrutement d'un(e) assistant(e) maternel(le) (contrat de travail, contrat d'accueil)
- Accompagnement dans les démarches administratives (fiche de paye, congés payés) et sur les aides financières
- Information sur les droits et devoirs de leur nouveau statut : employeur

● Pour les enfants :

- Proposition d'ateliers d'éveil collectif afin de partager des moments ludiques et conviviaux, qui favorisent le développement et l'épanouissement
- Favorise la sociabilisation de manière progressive en rencontrant d'autres enfants et adultes

● Pour les assistant(e)s maternel(le)s

- Présentation du métier et des modalités d'obtention de l'agrément
- Information sur le statut professionnel, droits et devoirs du salarié



SERVICES - Suite

- Soutien dans l'exercice de la profession et accompagnement à la formation continue (mise en place de formation)
- Mise à disposition de documentations professionnelles
- Organisation de temps de rencontre et d'échange sur les pratiques professionnelles (atelier d'éveil, réunion à thème, conférence...) et qui permettent de rompre l'isolement professionnel

Sur notre village, 4 assistantes maternelles :

Nom prénom	Tél fixe	tél portable	Mail	Rue	Complément	Code postal	Commune
CAPRON Danielle	09 82 35 36 28	06 58 14 34 85		1 A Rue du Colonel Bertin		88460	DOCELLES
LEBOUC Marinette	03 29 33 22 95	06 17 76 73 97	pamato88@hotmail.fr	17 Rue de la Libération		88460	DOCELLES
MICHEL Joëlle	03 29 33 28 11	06 14 37 86 03	pascal.joelle.michel@orange.fr	1 Rue d'Alsace		88460	DOCELLES
REMY Claudine	03 29 29 81 90	06 16 83 75 98	cjj@gmail.com	4 Rue de la Beunotte		88460	DOCELLES

Julie CHABOT, Animatrice du RAM

✓ Notre Groupe Scolaire

L'école primaire de Docelles est implantée dans un secteur **proche de la nature** entre le massif de l'Ancerf et les premières hauteurs du massif du Fossard.

A proximité, les élèves ont accès à un parc boisé et aménagé pour accueillir petits et grands. Dans ce **cadre privilégié**, où il fait bon respirer, l'école comptera, à la rentrée prochaine 2021, 76 élèves, âgés de 3 ans à 11 ans répartis dans trois classes (25 élèves par classe en moyenne).

Une structure à dimension humaine avec un travail **d'équipe solide et dynamique** qui permet aux élèves d'accéder aux compétences visées par les programmes officiels avec une prise en compte des élèves à besoins spécifiques. Le projet d'école est défini autour de trois axes :

- **AXE 1 : l'enrichissement et la catégorisation du lexique, des structures syntaxiques et grammaticales** avec la mise en place d'ateliers de langage oral, d'entraînement à la prise de parole devant les autres, d'un travail sur l'intention du discours, l'articulation (la diction)
- **AXE 2 : l'impulsion des prises en charge pour les enfants en difficulté et solliciter les différents partenaires pour un meilleur suivi** (PMI, psychologue scolaire, infirmière scolaire, médecin scolaire, orthophoniste, psychomotricien...) ; la participation à des projets communs dans le domaine de la santé, de la sécurité et de la culture (interventions de l'infirmière scolaire, la prévention routière, la bibliothèque municipale, l'école des arts vivants du vallon des Vosges)

SERVICES - Suite

- **AXE 3 : le renforcement de la communication avec les partenaires**, des employées communales fidèles et dévouées accueillent les enfants le matin, les encadrent pour le temps de cantine à midi et les gardent le soir après la classe. La structure est équipée d'une salle de restauration. La résidence OZANAM assure la confection des repas.

L'Aide Pédagogique Complémentaire est un dispositif proposé par les enseignantes les lundis et jeudis. Ces activités permettent d'apporter aux enfants un accompagnement différencié et adapté à leurs besoins. Les enseignantes peuvent ainsi les aider lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer un atelier de lecture.

Les élèves bénéficient de l'apprentissage d'une langue vivante (anglais).

Des cours de natation sont dispensés aux élèves de l'élémentaire. Des études surveillées (aide aux "devoirs") sont proposées pour les élèves de l'élémentaire qui restent le soir après la classe.

A l'école primaire de Docelles, les enfants évoluent dans une structure accueillante avec des locaux agréables et des équipements adaptés, sont encadrés par une équipe enseignante et un personnel communal attentifs à leurs besoins et bénéficient d'une vie de classe épanouissante, favorisant ainsi leur réussite scolaire.

Pour suivre l'actualité de l'école : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/eco-p-docelles>

Nathalie BOULIER, Directrice du groupe scolaire



les poules de Pâques chez les gs-cp

✓ Maison France Services de DOCELLES

Un guichet unique de services financé par la CCB2V

La Maison France Services de DOCELLES joue la carte de la proximité et de l'accessibilité. Elle propose une aide et un accompagnement lié aux démarches administratives à tout public, quels que soient leurs besoins. Grâce à cette proximité, l'accueil du public est facilité, une accessibilité au numérique leur permettant de trouver diverses informations.

Le travail en collaboration avec **plusieurs partenaires nationaux** tels que la CAF, le Ministère de l'intérieur, des Finances Publiques et de la Justice, Pôle Emploi, la CARSAT, l'Assurance Maladie, la MSA et La Poste permettent un accompagnement de premier niveau complet.

Différents partenaires se rendent également au sein de nos locaux afin d'y proposer des rendez-vous individuels ou des permanences. Nous pouvons notamment retrouver la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS), Cap Entreprendre, la Mission Locale et la Fédération Médico-Sociale (FMS).

Sur l'année 2020, malgré un contexte sanitaire nous obligeant à fermer nos services de mars à juin 2020, soit 4 mois de fermeture, la Maison France Services de Docelles a répondu à **434 demandes**.

Depuis le **1^{er} janvier 2021**, **109 personnes ont déjà sollicité notre Maison France Services** pour les accompagner dans leurs démarches. Nous espérons également de nouveau pouvoir reprendre l'organisation de Cafés Conviviaux très prochainement dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires.

A noter, une nouvelle collaboration avec Point Conseil Budget, nouveau partenaire local, proposant des aides adaptées aux situations financières particulières.

Pour rappel, **depuis le 1er février 2021**, Camille PERRIOL a transmis son poste **d'animatrice France Services de Docelles** à **Manon MIATTA**, qui vous accueille désormais les mardis et vendredis de 08h30 à 12h00 (sur RDV pour l'heure face à la crise sanitaire).

Manon MIATTA, animatrice France Services
et **Léa GIRARDIN**, Coordinatrice France Services





✓ Centre de Secours CHENIMENIL-DOCELLES

Commander un centre de secours

Commander un centre de secours, n'est pas simplement une tâche ou une mission administrative, mais une accumulation de séquences où se mixent jour et nuit par les interventions, les rapports humains avec les femmes et hommes sapeurs-pompiers volontaires, les relations avec les élus, la population, et la vie d'une caserne qui abrite une trentaine de bonnes volontés et leurs matériels, avec des moments intenses et éprouvants suivis de périodes plus calmes où l'on peut apprécier les qualités et l'engagement des volontaires sapeurs-pompiers.

Partager ces instants, lors des discussions au retour d'une intervention pénible ou délicate, lors des manœuvres d'équipes, présences en caserne, tous ces moments qui ne font que souder et renforcer l'esprit d'équipe avec toujours le même souci de mieux faire.

 Je me permets, à l'occasion de ces quelques lignes, de remercier et de saluer mes collègues sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Secours de Cheniménil-Docelles, qui n'hésitent pas à laisser leurs activités, qu'elles soient professionnelles, familiales ou de loisirs pour rejoindre le Centre de Secours et assumer leurs missions avec rigueur et professionnalisme, quelles qu'en soient les conditions.

428 interventions en 2020 !

Afin de découvrir nos missions, notre quotidien, nos divers matériels, il est possible de venir à notre rencontre, tous les samedis matin pendant la présence caserne (à noter : ces rencontres ne peuvent, pour l'heure, avoir lieu en raison de la crise sanitaire). L'équipe de garde se fera un plaisir de vous accueillir, et pourquoi pas, à l'issue de votre visite, envisager un engagement comme sapeurs-pompiers volontaire !

Les inscriptions pour les nouvelles recrues sont ouvertes. Pour les renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter le 06.71.05.38.73.

Enfin, un grand merci pour votre accueil et vos dons durant notre tournée des calendriers.



Avec tout mon dévouement,
Lieutenant A-François BOSIO
Chef du Centre de Secours de Cheniménil-Docelles

✓ SICOVAD

- **Modification de la collecte des ordures ménagères**

La collecte des ordures ménagères pour notre village est dorénavant planifiée le mercredi à partir de 18 H.

Pour les sacs jaunes, ceux-ci sont collectés le mercredi matin comme avant.

- **Nouvelles consignes de tri**

Dans les Vosges, désormais, on trie tous les emballages !

Nouveau : les barquettes, boîtes, pots, tubes, sacs et films plastiques se trient désormais en plus du reste ! Affiche consultable (voir annexes).

Trions toujours plus et encore mieux !

- **Suppression ramassage des encombrants**

Le SICOVAD a décidé de supprimer le service de collecte des objets encombrants pour les raisons suivantes :

Le bilan des dernières années est inférieur à 20 tonnes par an. Le service est de moins en moins utilisé pour un coût démesuré et supporté par le SICOVAD par rapport aux enjeux.

Le SICOVAD a développé un réseau performant de 12 déchèteries dont certaines ont été réhabilitées dernièrement. Les déchèteries sont ouvertes aux usagers pour le dépôt de leurs encombrants.

De plus, la crise actuelle de la Covid-19 a révélé la fragilité du dispositif de collecte sur rendez-vous des encombrants notamment sur l'aspect sanitaire. En effet, les différents protocoles sanitaires mis en place ne facilitent pas les enlèvements chez les particuliers.

Enfin d'autres acteurs, notamment de l'économie sociale et solidaire, sont en capacité d'intervenir pour ce type de prestations : l'association AMI, REVALPREST, ABRI, etc

- **Tarifs 2021 pour le compost** (voir annexes) ou via le lien suivant :
<https://www.sicovad.fr/Compostage/Vente-compost.html>



CIVISME

✓ Est-il UTILE de rappeler ces quelques règles !

- **Les déjections canines** : souhaitant offrir aux villageois des espaces verts propres et agréables, la Mairie rappelle qu'elle met à la disposition des propriétaires de chiens des canisettes et des sacs à différents endroits dans la commune.

Vous aimez votre commune, ramasser les crottes de son chien, ce n'est pas très compliqué et ce sera très apprécié !

- **Tapage diurne et nocturne** (interdit de 22 H à 6 H) pour la tranquillité de chacun !
- **Les aboiements** : s'il est toléré que votre chien aboie pour garder votre propriété, sachez que des **aboiements intempestifs** sont considérés comme **trouble du voisinage** et peuvent faire l'objet de plainte et d'amendes !!
- **Les travaux de bricolage** : un arrêté préfectoral n°2001 E 1962 du 13 Juillet 2001 régleme les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne de voisinage.

Les créneaux horaires à respecter :

Jours ouvrables	De 8H30 à 12 H et de 14H30 à 19H30
Les samedis	De 9H à 12 H et de 15H à 19H
Les dimanches et jours fériés	De 10H à 12 H

En cas de non-respect, il peut vous en coûter un rappel à loi sans frais qui peut être suivi d'une amende !!

- Les Déchets verts

Le dépôt illégal, l'abandon de déchets, le brûlage de déchets verts sont **INTERDITS** et sont passibles de sanction(s).

Les déchets doivent suivre principalement une voie respectueuse de l'environnement, respecter les règles de collecte.

Pour votre parfaite information, vous trouverez en annexe une note explicative émanant du Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges reprenant toutes les sanctions pouvant être prises !!!

Respecter notre environnement est, aujourd'hui, plus que jamais indispensable, Non !

Adoptons alors les bons gestes citoyens dans un esprit de bien-vivre ensemble et pour notre planète qui en a bien besoin !





✓ Bibliothèque Municipale

Sont présents sur la photo de gauche à droite :

Mathieu GIRARD, Danielle PINET, Simone CLEMENT, Catherine VALANCE, Nicole CLEMENT et Jeannine BEGEL



A DOCELLES, nous avons fait le choix de proposer **les services de la bibliothèque municipale de manière GRATUITE** afin d'offrir à tous la possibilité de s'ouvrir à la lecture.

La bibliothèque de Docelles peut compter sur une équipe de 8 bénévoles motivés : Catherine VALANCE, Jeannine BEGEL, Nicole CLEMENT, Simone CLEMENT, Jean-Claude LEVEQUE et Danielle PINET présents depuis 2005, Christine PIERRE depuis 2016, et Mathieu GIRARD depuis 2020.

Ces bénévoles se tiennent à votre écoute et votre disposition pour vous aider à utiliser toutes les ressources et nous souhaitons à travers cet article les remercier pour leur engagement.

La Bibliothèque compte **6000 ouvrages propres à elle**, dont 4000 pour un public adulte tous genres confondus : romans, romans policiers, BD etc... Pour les enfants, en plus des livres dont elle dispose, la Bibliothèque **possède des documents et livres audios prêtés par la Médiathèque Départementale des Vosges**, avec qui elle réalise en parallèle 4 gros échanges de livres par an et une navette mensuelle pour satisfaire au mieux les besoins des lecteurs.

Malgré une forte baisse des activités en 2020 du fait de la pandémie, et donc une baisse logique du nombre de visiteurs (1281 en 2020 contre 2221 en 2019), **la bibliothèque n'a pas beaucoup perdu de ses fidèles adhérents** (299 en 2020 contre 326 en 2019), et continue d'organiser des activités quand elle le peut :

- Avec la crèche une fois tous les 15 jours
- Avec l'école élémentaire avant les vacances scolaires
- Avec le centre Ozanam, qui demande une liste d'ouvrages régulièrement, et qui fait venir des résidents sur place en dehors des horaires d'ouverture.

De plus, la bibliothèque dispose d'une salle qui permet la tenue d'expositions ou de conférences, ce qui constitue un atout non négligeable.



ZOOM CULTURE – ASSOCIATIONS - Suite

✓ Association Bouchons Handicap 88



Malgré la pandémie, les activités continuent bon train pour l'association Bouchons Handicap 88.

Depuis le début de l'année, ce ne sont pas moins de 4 dossiers qui ont été soutenus en faveur d'enfants en situation de handicap sur le département.

En parallèle, Bouchons Handicap 88 a également créé de nouvelles antennes et des nouveaux ateliers de tri pour les bouchons en plastique et en liège.

Les antennes de l'association dans le département : Mandres sur Vair, Neufchâteau, Vittel, La Bresse, La Chapelle aux bois, Chavelot, Docelles.

A Docelles justement, les mardis et jeudis de 13H à 18H, les bénévoles continuent de travailler activement aussi.

- Un chargement de 6 tonnes 620 kg de bouchons plastique a été réalisé le 3 Mars 2021.
- Un chargement de 25 tonnes 860 kg de papier a également été réalisé le samedi 6 Mars 2021 avec pas moins de 17 bénévoles dont 5 élus municipaux, pour une efficacité record grâce à la solidarité de tous.

Pour le carton, un chargement sera possible dès la fin d'une partie des travaux sur le site de Lana, qui empêchent pour le moment la venue d'un camion de livraison.

Pour en savoir plus sur les actions des Bouchons Handicap 88, ou bien pour devenir bénévole, n'hésitez pas à contacter les responsables de l'association sur notre commune :

23 Rue du Colonel Bertin
06.41.77.03.37
Jeanny.genevieve@gmail.com
<http://bouchonshandicap88.fr>

Extrait de la Gazette des Bouchons Handicap 88
N°1 Janvier Février et Mars 2021





ZOOM CULTURE – ASSOCIATIONS - Suite

✓ Association Solidarité Transport

Solidarité Transports est une association qui compte à ce jour environ **160 adhérents** répartis sur le territoire de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges (CCB2V).

Son objectif : permettre aux personnes isolées, ne possédant pas de moyens de déplacements, ou qui ont des difficultés pour se déplacer, de se rendre chez le médecin, faire des courses, rendre visite à des amis, etc

On se rend compte des besoins lorsqu'on fait **le bilan de l'année 2020** (année difficile pour la plupart des associations !) : les **20 chauffeurs bénévoles** ont répondu à **635 demandes** et ont **parcouru 19 085 km**.

2 000 km de plus qu'en 2019 !

Un grand **MERCI** à ces bénévoles qui n'hésitent pas à donner de leur temps.

A ces services rendus, s'ajoute le développement du lien social, aspect non négligeable.

L'association, créée en 2018, avec l'aide de la Communauté de Communes – CCB2V, n'a cessé de se développer.

Des responsables extérieurs à notre territoire se disent **intéressés par l'association** et les objectifs de celle-ci.

Une convention a été signée avec le Conseil Départemental des Vosges pour que les personnes socialement en difficultés puissent bénéficier de cette opportunité en sachant que le service public ne pourra jamais satisfaire toutes les demandes.

Les bénéficiaires sont des personnes qui n'ont pas les moyens de faire appel aux taxis. En sollicitant Solidarité Transports, c'est une belle alternative qui s'offre à eux.

A savoir : un adhérent qui a un bon de transport ne peut faire appel à l'association.

Pour de plus amples renseignements, il vous suffit de contacter :

André Bonnet, Président de l'association 06 75 49 06 94

François Brunner, Secrétaire de l'association 06 81 04 06 10



Pour 2021, la cotisation annuelle est de 3 € par adhérent.

André BONNET

Président de l'association Solidarité Transports



✓ La Pêche



Malgré une année 2020 en demi-teinte pour les disciples de Saint-Pierre, nous constatons une nette hausse de vente de cartes de pêche pour cette nouvelle saison, 147 cartes en 2021 pour 131 l'année passée (au 09.04.2021). Notons que l'option GAP (Groupement d'Action Piscicole) dont nous faisons partie affiche 80 cartes pour 48 en 2020, soit un cumul de 227 cartes cette année contre 179 l'année passée. Signe que nos pêcheurs étaient impatients de retourner sur nos rives pour « chasser 2020 » !

L'ouverture tant attendue du samedi 13 mars 2021 a permis un début de retrouvaille, malgré l'annulation du célèbre casse-croûte au bord du Barba, annulé pour les raisons que l'on connaît.

Concernant notre projet éclosérie sur le site de Lana, un nouveau schéma de prise d'eau a été avancé dernièrement, lors d'une réunion sur site début Avril 2021 avec tous les organismes concernés et notamment, avec l'Établissement Public Foncier du Grand Est, de la DDT (Direction Départementale du Territoire) du Cabinet d'Architecture Cartignies-Canonica de Bruyères, de la Fédération de Pêche des Vosges et de la Commune.

Le projet lancé en 2017 tarde certes à se concrétiser mais gageons que tous les acteurs se mobilisent pour une échéance fixée à 2022. Prochaine réunion sur site le 17 mai prochain.

Le renouvellement du Conseil d'Administration de l'AAPPMA (15 membres) s'est déroulé le 26 février 2021 lors de l'Assemblée Générale effectuée en distanciel. Suite à la démission du Président Michel NOURDIN et du trésorier Jean CUNY, les élections ont donné les résultats suivants :

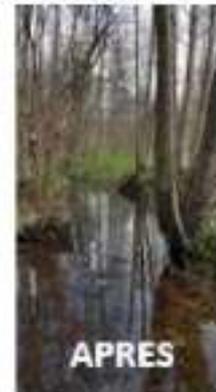
Président	Vice-Président	Trésorier	Secrétaire
Pascal HARMAND	Patrice LAURENT	Jean-Edouard PIERRAT	Jacky LAJOUX

Le nouveau bureau tient à remercier chaleureusement Michel NOURDIN et Jean CUNY pour les 15 années passées à mener et gérer notre association avec un dévouement exemplaire !



Notre nouveau CA s'est donc mis immédiatement au travail et continue à oeuvrer dans le cadre de sa mission d'entretien et de préservation des cours d'eau.

Un gros nettoyage du ruisseau en provenance du Roulier (partie aval de la voie ferrée) s'est déroulé les 8 et 15 avril dernier. De même, une intervention pour désensablage de la prise d'eau du Joinrupt a été effectuée le même jour.



Nous souhaitons pouvoir renouveler la fête de la pêche pour nos jeunes en Juin. De nouveaux projets sont en cours d'élaboration afin de participer plus encore, à l'animation du village avec notre présence sur toutes les manifestations mises en place par l'OMSQL.

Les responsables de l'AAPPMA de Docelles-Tendon remercient la municipalité pour son écoute et particulièrement Mr le Maire pour son engagement et sa disponibilité ainsi que les employés communaux toujours prêts à rendre service.

Pascal HARMAND
Président de l'AAPPMA de Docelles-Tendon

Amis pêcheurs et amis promeneurs, merci de ramasser vos déchets pour maintenir nos rives dans le meilleur état !



✓ Association OMSC

Après une première année délicate marquée par l'installation conjointe d'une nouvelle équipe municipale et d'une nouvelle équipe pour l'OMSC de Docelles, le tout au beau milieu de la pandémie de COVID-19 qui a perturbé les manifestations 2020, l'association tiendra son Assemblée Générale ordinaire pour faire le bilan plus en détail le Vendredi 4 Juin 2021 à 20h à la salle multi-activités avec pour ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Bilan des activités 2020
- Bilan financier 2020
- Election du comité puis du poste de trésorier vacant au 04/06/21

Mesures et gestes barrières seront respectés et donc le port du masque obligatoire.

Bien malheureusement, les restrictions sanitaires en vigueur entraîneront l'absence du pot de l'amitié habituellement prévu.

Différentes manifestations à noter dans vos agendas (sous réserve toujours des conditions sanitaires) :

- **Vendredi 18 juin 2021** : Fête de la musique à la salle multi-activités de Docelles
- **Mardi 13 juillet 2021** : Feux d'artifice au Stade à Cheniménil
- **Vendredi 23 juillet 2021** : Soirée festive à la salle multi-activités de Docelles*
- **Vendredi 30 juillet 2021** : Venue du Tambouille festival au stade à Cheniménil
- **Vendredi 13 août 2021** : Soirée festive à la salle multi activités*
- **Vendredi 27 août 2021** : Soirée festive à la salle multi activités*
- **Dimanche 26 septembre 2021** : Vide-greniers

* Les soirées des Vendredis 23/07, 13/08 et 27/08 seront agrémentées de la présence de producteurs et d'artisans locaux si ces derniers répondent présents en nombre suffisant.



ZOOM CULTURE – ASSOCIATIONS - Suite

Chantier jeunes :

Organisé par l'OMSCCL, le chantier jeunes se déroulera normalement sur les 2 premières semaines d'août avec les amplitudes horaires suivantes (si les protocoles sanitaires permettent sa tenue) :

- Semaine 1 : du Lundi 2 août au Vendredi 6 août 2021 de 8h à 12h
- Semaine 2 : du Lundi 9 août au Vendredi 13 août 2021 de 8h à 12h

Il sera limité à 8 personnes maximum âgées de 16 à 18 ans dans l'ordre d'inscription.

Les candidatures, sous forme d'une lettre de motivation sont à adresser à la Mairie de Docelles avant le 15 Juin 2021.

Richard MICHEL, Président de l'OSMCL

✓ Association Docelles Tennis Club Vologne - DTCV

Sport privilégié, le Tennis club de Docelles continue ses activités en cette période délicate, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur. A ce titre, voici un planning de ses manifestations estivales :

- Du samedi 3 juillet 12h au dimanche 4 juillet 12h : Les 24 heures du DTCV
- Du 8 juillet au 25 juillet 2021 : Open du Ruxelier : 3^{ème} édition ouverte aux licenciés de non classé à 15/1
- Le 28 août 2021 : Tennis and Co

Pour tout renseignement :

- Page Facebook « Docelles TC Vologne » et Instagram
- 06.62.23.07.27 Numéro du club
- 06.85.42.94.15 : Sylvain HERPIERRE, secrétaire
- 06.01.32.09.02 : Julien VALENCE, président.

Le club en profite pour remercier chaleureusement le conseil municipal pour le financement à hauteur de 2 500€ pour l'installation d'un nouvel éclairage qui rend les courts propices à la compétition.

Julien VALENCE

Président de l'association Docelles Tennis Club Vologne



✓ Association de la crèche multi-accueil « Le Parapluie des Petits »

Un abri, un choix de vie, une structure
jamais démentie...

Le multi-accueil a été créé en 1990, il est géré par l'association le parapluie des petits. Il accueille les enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans, de 7h15 à 18h30 du lundi au vendredi. L'agrément est de 25 places par jour.

En 2020, nous avons accueilli 68 enfants venant de Docelles et de 10 autres communes environnantes, pour un total de 32 100 heures.

L'encadrement est assuré par des personnes qualifiées.



Françoise ROMARY	Directrice
Isabelle CLADIDIER	Directrice adjointe
Nicole BOURION	Educatrice Jeunes Enfants
Lorraine LEHMANN, Cécile SCHAEFER, Mandy DANIEL	Auxiliaires puéricultrice
Dudu GUZEL, Mélanie SARRAZIN	Aides maternelles
Ghislaine RIVAT	Préparation des repas
Jocelyne GRANDEMANGE	Entretien

L'approvisionnement de proximité est privilégié avec des légumes et des fruits biologiques en priorité.

Des bénévoles peuvent apporter aussi leur contribution aux activités éducatives, comme l'accueil à la bibliothèque.

Notre projet de vie est basé sur la conciliation du respect du rythme particulier de chaque enfant dans la collectivité (équipe, locaux...).

Réflexion d'un projet pédagogique qui reste notre fil conducteur déterminant notre quotidien. Nous avons travaillé le langage des signes qui nous conduit actuellement vers le livre et toutes ses histoires.

Françoise ROMARY, Directrice
et Laurent BOULANGER, Président de l'association « Le Parapluie des Petits »



ZOOM CULTURE – ASSOCIATIONS - Suite



✓ Amicale des Donneurs de Sang du Secteur de la Vologne

Calendrier des Collectes 2021			
Date	Horaires	Commune	Lieu
Mardi 29 Juin 2021	16 H à 19 H 30	LEPANGES SUR VOLOGNE	Rendez-vous des Villageois
Jeudi 26 Août 2021	16 H à 19 H 30	CHENIMENIL	Maison des Associations
Lundi 25 Octobre 2021	16 H à 19 H 30	LEPANGES SUR VOLOGNE	Rendez-vous des Villageois
Lundi 27 Décembre 2021	16 H à 19 H 30	CHENIMENIL	Maison des Associations

Depuis le début du coronavirus, les règles sanitaires (déjà existantes lors des collectes) et de sécurité ont été présentes et renforcées :

- en particulier la distanciation,
- le nombre de donneurs à l'intérieur de la salle est limité,
- le lavage des mains est privilégié s'il est possible si non on utilise du gel hydro alcoolique,
- un masque neuf obligatoire est donné à toutes les personnes entrant dans la salle ainsi qu'un crayon à usage unique.

Le questionnaire médical est également renforcé, la désinfection des chaises et du bureau se fait à chaque passage de donneur.

Le matériel et les fauteuils de prélèvement sont désinfectés à chaque passage de donneur.

Depuis cette année, les mains des donneurs sont passées au gel hydro alcoolique avant de se présenter à la collation où la distance de sécurité est passée à 2 mètres quand les donneurs quittent leur masque pour manger et boire.

Le sens de circulation dans la salle se fait sans se croiser.

Le programme des collectes de sang a toujours été respecté malgré la COVID 19.

Donner son sang même en période de couvre-feu, c'est possible !

Pas question de distance, ni d'heure à respecter. Il suffit de se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en vigueur au moment du déplacement. Sur cette attestation, cochez la case « motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables ». Vous pouvez ajouter « Don du Sang ».

Afin de réduire le temps d'attente et de réguler l'arrivée des donneurs aux collectes, un système de rendez-vous sera mis en place lors de la prochaine collecte à Lépanges-sur-Vologne. Une information sera donnée en temps voulu.

Michel MOULIN, Président de l'Amicale et toute son équipe ont hâte de rencontrer de nouveau les adhérents lors des animations et de voir la fin de cette épidémie qui nous enlève tous liens amicaux.

En attendant le plaisir de se revoir, prenez bien soin de vous.

De 18 ans à la veille des 71 ans, si vous êtes en bonne santé : vous pouvez donner votre sang.

Pensez à ceux qui en ont besoin et qui attendent sur un lit d'hôpital.

La maladie ne fait pas de pose !

Alors, venez faire ce geste civique et généreux qui sauve des vies.

Venez aux collectes qu'organise votre Amicale de Donneurs de Sang Bénévoles Locale.

Michel MOULIN, Président de l'Amicale des Donneurs de Sang du Secteur de la Vologne



1^{ère} Edition
**Concours de
photographies**

*Du 1^{er} Juin
au 31 Juillet*

*Thème : « Les plus belles
images de Docelles »*

*Trois photos
maximum par
foyer*

*Adresse mail pour envoi des photos :
communication.mairiedocelles@gmail.com*



Voix règlement du jeu et modalités de participation au dos

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



Règlement du concours

1/ Conditions de participation

Ce concours est organisé par la mairie de Docelles, du 1^{er} Juin 2021 au 31 Juillet 2021. **Le concours est réservé à l'ensemble des Docellois majeurs** et la participation est gratuite. Concours réservé aux photographes amateurs et non professionnels.

Les photographies présentées pourront être en couleur ou noir et blanc. **Les photos doivent avoir été prises dans la commune de Docelles et ne doivent pas faire apparaître de personnes physiques ou d'animaux domestiques. Limité à trois photos maximum par foyer.**

2/ Conditions de transmission des images :

Les candidats transmettent à la mairie de Docelles un fichier numérique (format JPG) à l'adresse mail suivante : communication.mainedocelles@gmail.com ou tirage papier déposé sous enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie.

Chaque participant précisera son nom et prénom*, adresse postale*, adresse électronique*, numéro de téléphone*, le titre de la photo ainsi que la mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation », devront accompagner la photo. Aucune image ou contrepartie ne sera retournée aux participants. Date limite d'envoi des images le 2 août 2021 à 12h.

* Les données personnelles que le participant indique sont uniquement utilisées pour le contacter. Elles ne sont pas transmises à des tiers.

3/ Droits photographiques :

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photographies envoyées et autorisent la représentation gratuite dans le domaine de sa communication et exposition (tout support).

4/ Conditions de sélection et prix :

Les photos seront soumises de façon anonyme au vote du jury, composé d'élus et d'habitants de Docelles. Le jury se réserve la possibilité d'écarter toutes les photos qui ne correspondent pas au thème et non conformes aux bonnes mœurs. Les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Les photos pourront aussi être utilisées sur le site Internet et dans les publications écrites ou électroniques de la commune de Docelles. La commune s'engage à ne pas retoucher la photographie originale et à mentionner le nom de l'auteur lors de toute exploitation de ces photos. La communication des résultats se fera au maximum mi septembre.

1^{er} prix : cadeau d'une valeur de 100€

2^{ème} prix : cadeau d'une valeur de 75€

3^{ème} prix : cadeau d'une valeur de 50€

5/ Droits et devoirs de l'organisateur :

Sa responsabilité ne pourra être mise en cause si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, le concours devait être modifié, écourté ou annulé. La commune se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est insuffisant.

6/ Responsabilité :

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours.



CADRE DE VIE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

La question de l'éclairage public



Votre avis nous intéresse :



Le questionnaire joint à ce flash

est à rendre en mairie pour le 30 juin 2021

Notre éclairage public est vétuste et énergivore. Au cours des années précédentes, la décision qui avait été prise de réaliser une extinction totale de l'éclairage entre le 1^{er} juin et le 15 septembre était motivée en premier lieu par des raisons écologiques, de préservation des espèces (oiseaux, insectes et chauves-souris) qui sont très perturbées par ces éclairages en période de reproduction. La deuxième raison était de faire des économies sur les factures d'électricité qui continuent à augmenter de plus en plus avec la dérégulation des opérateurs.

Nous nous étions engagés à en débattre, mais pour des raisons sanitaires nous avons été retardés pour mettre le sujet en discussion, les réunions n'étant plus autorisées depuis le nouveau confinement. Cependant, nous ne pouvons passer un nouvel été sans recueillir votre avis comme promis.

En l'état actuel des possibilités techniques, nous pouvons couper et rallumer tous les jours, ainsi que -sur les grands axes- couper un luminaire sur deux. Il est possible également grâce à une programmation de l'horloge, de maintenir allumé les soirs d'animation festive au village (dates de fêtes ou systématiquement tous les week-ends, vendredis et samedis soirs...).

Les propositions :

- Exemple 1:** afin de mieux coller aux journées longues de l'été : Couper à partir du 1^{er} juin et avancer la date de reprise de l'éclairage au 15 août.



- Exemple 2 :** scinder l'année en deux saisons, *partie été*, du 1^{er} juin au 15 septembre remise en route de l'éclairage de la tombée de la nuit à minuit, extinction en milieu de nuit et rallumage à 6h00 du matin.
En hiver : du 15 septembre au 31 mai, allumage à la tombée de la nuit et extinction en milieu de nuit de 22h30 à 6h00 du matin, puis rallumage des lampes jusqu'à la levée du jour.
- Exemple 3 :** éclairage en tout temps.

Vos avis seront pris en compte pour élaborer la solution qui rassemble le plus de voix, merci de remplir un questionnaire par adulte dans chaque foyer.

Dépouillement et communication des résultats pour début août au plus tard.

Nous démarrons un chantier de mise en conformité de l'éclairage public sur le village qui durera sans doute plusieurs années. D'autres options techniques seront sans doute soumises alors à votre réflexion.



	Congés ETE 2021	Jours et horaires habituels
Secrétariat Mairie 03.29.33.20.65 mairie.docelles@wanadoo.fr	Du 13 Juillet 2021 au soir au 4 Août 2021 inclus	Lundi, Mercredi et Vendredi de 16H30 à 18 H Mardi et Jeudi de 10H30 à 12H
Bibliothèque	Du 19 Juillet 2021 au 17 Août 2021 inclus	Mercredi de 14H à 16H30 Vendredi de 16H30 à 18H30 Samedi (1er et 3ème du mois) de 10H à 11H30
Agence postale	En Août Dates non encore arrêtées	Lundi de 14H à 18H Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi de 9H à 12H
Maison France Services Docelles (MFS) 03.29.35.68.25 m.miatta@cc-bruyeres.fr	Du 9 au 15 Août 2021	Mesures Spécial Covid 19 : uniquement sur rendez- vous Mardi et Vendredi de 8H30 à 12H
Crèche associative multi-accueil « Le Parapluie des Petits » 03.29.66.35.14 leparapluiedespetits@gmail.com	Du Vendredi 23 Juillet 2021 au soir au Vendredi 20 Aout 2021 inclus	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : 7h15 (sur demande 7h) à 18h30



2 0 1 9

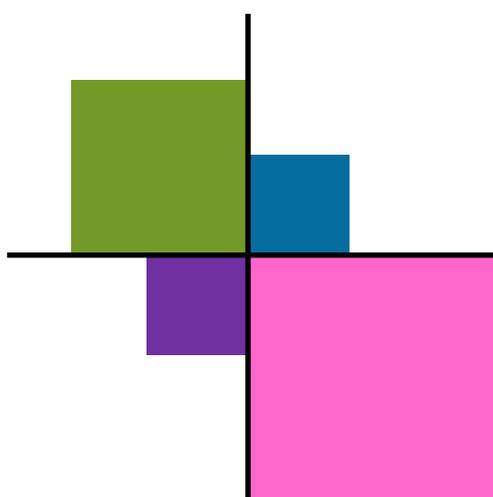
2 0 2 0

Compte Administratif et Budget 2020

Rapport sur la qualité de l'eau

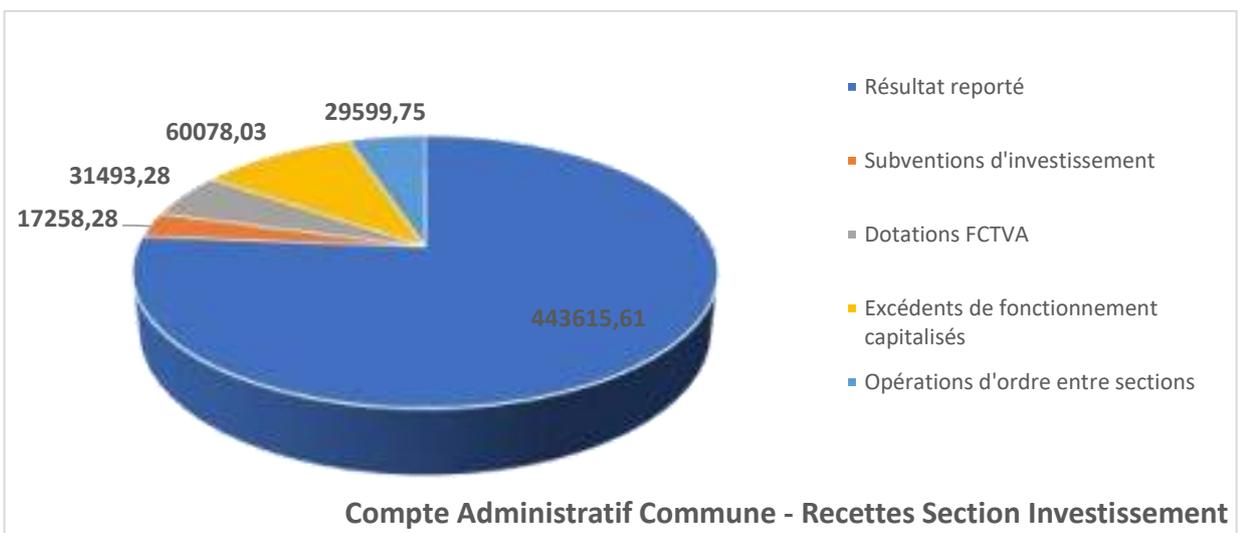
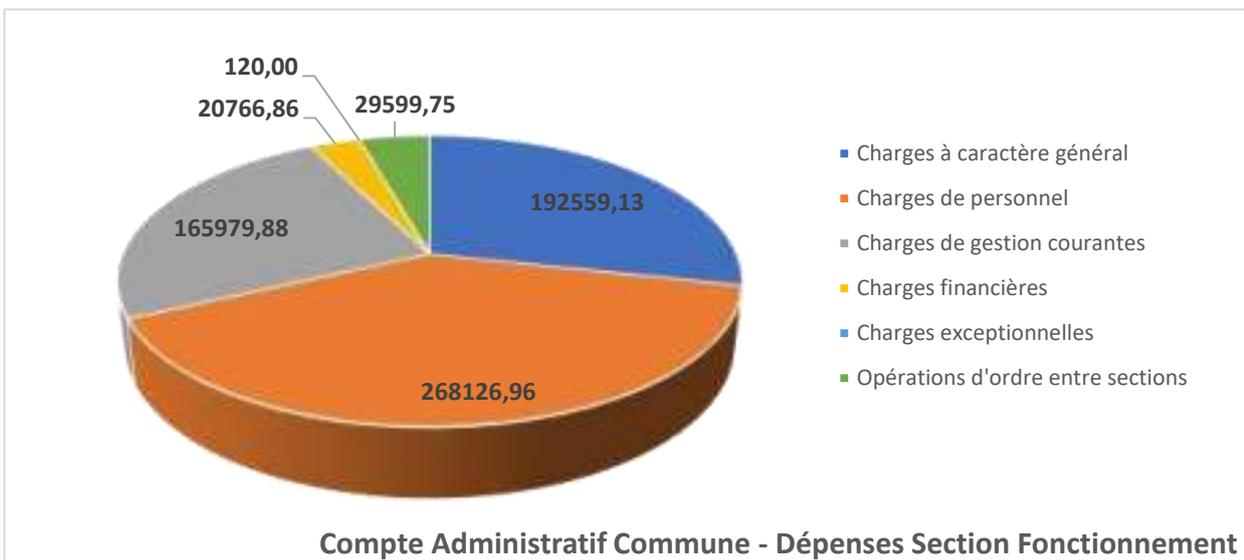
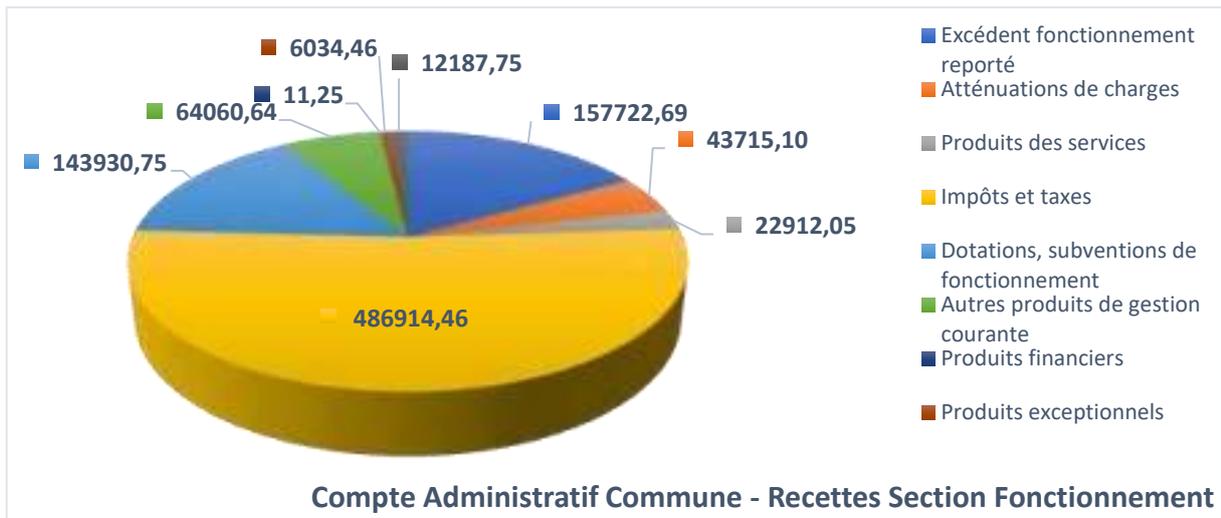
Etat Civil

La CCB2V en chiffres



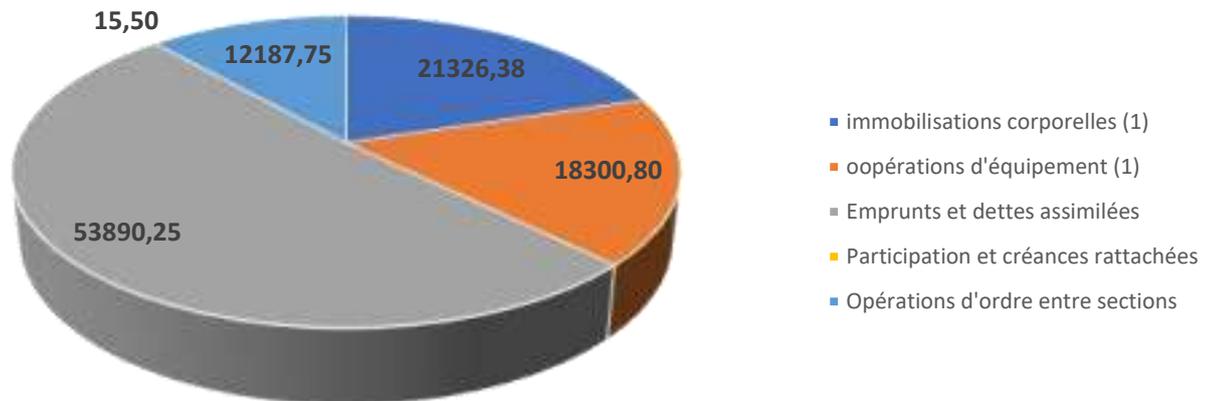


COMPTE ADMINISTRATIF 2020

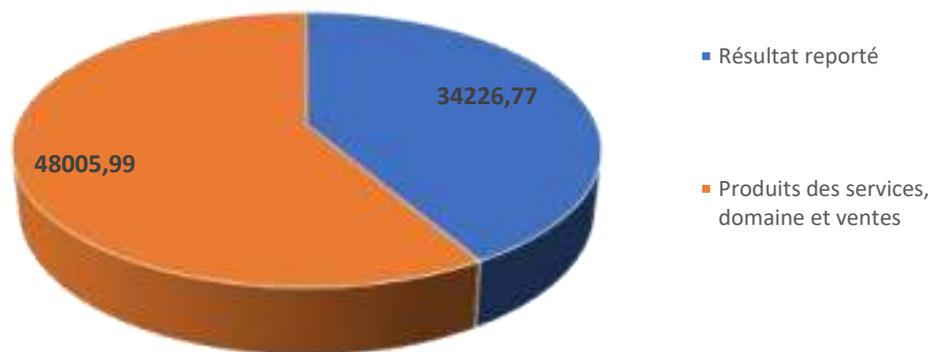




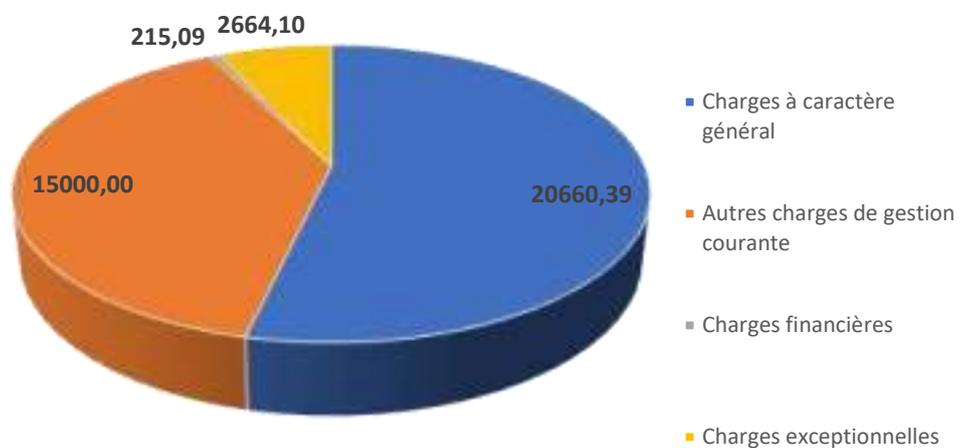
COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Suite



Compte Administratif Commune - Dépenses Section Investissement



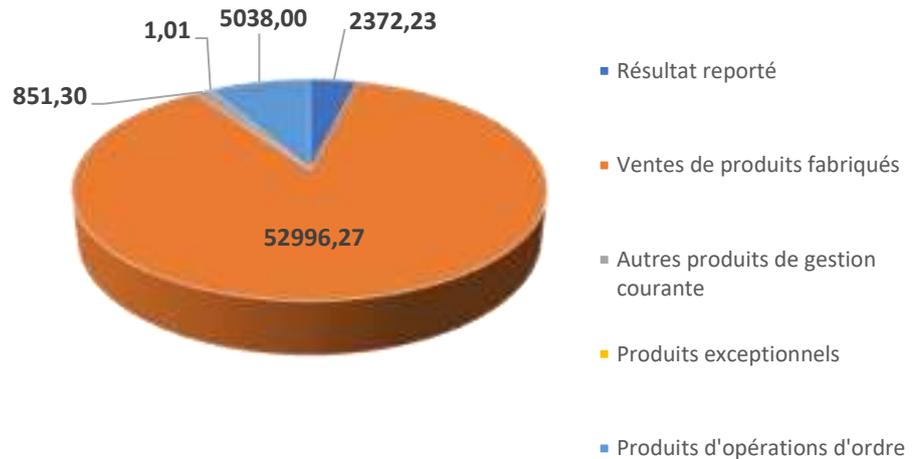
Compte Administratif Bois - Recettes Section Fonctionnement



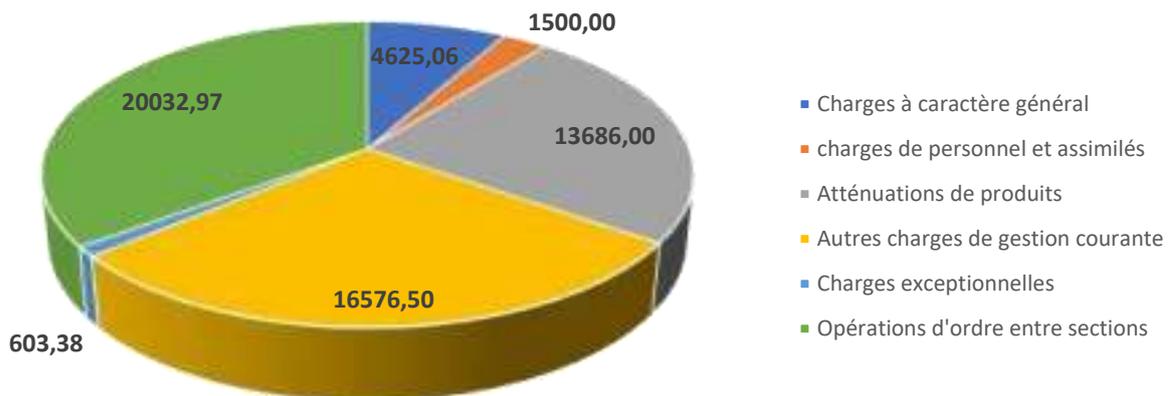
Compte Administratif Bois - Dépenses Section Fonctionnement



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - Suite



Compte Administratif Eau - Recettes Section Fonctionnement



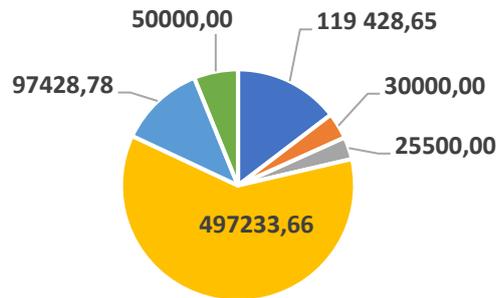
Compte Administratif Eau - Dépenses Section Fonctionnement

(1) Détail des investissements réalisés + les RAR		
Détail des investissements	Réalisés en 2020 en €	Restes à réaliser pour 2021 en €
Honoraires architecte salle multi-activités		12614,64
Réhabilitation clocher église	8480	
Ordinateur mairie	1404	
Déssherbeurs	5196	
Réfection mur fresque		25000
Mobilier mairie	985,8	
Elagueuse	935	
Réseau d'électrification		7500
Chaudière cantine garderie		3500
Sèches linges écoles	1300	
Acquisition terrain Pres Lelle		22000
Jardin public avec aire de jeux		1595
Travaux de voirie communale		42082
Acquisition site LANA		200000
Aménagement centre bourg		302940,55
Réseaux de voirie	17257,14	
Matériel de bureau et informatique	4069,24	



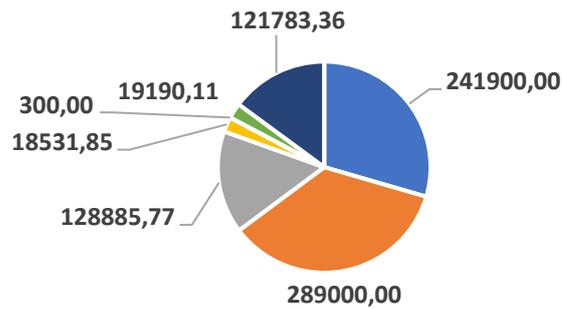
BUDGET COMMUNE 2020

Budget Commune - Recettes Section Fonctionnement



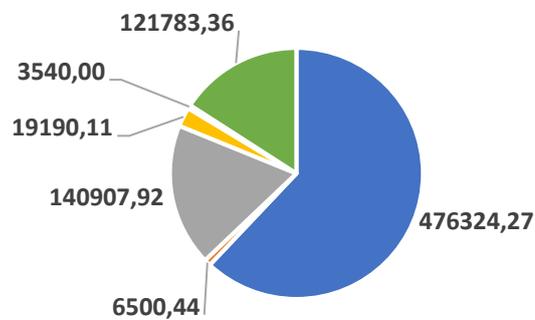
- Résultat reporté
- Produits des services
- Dotations, subventions de fonctionnement
- Atténuations de charges
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante

Budget Commune - Dépenses Section Fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de gestion courantes
- Charges exceptionnelles
- Virement à la section d'investissement
- Charges de personnel
- Charges financières
- Charges d'opérations d'ordre

Budget Commune - Recettes Section Investissement

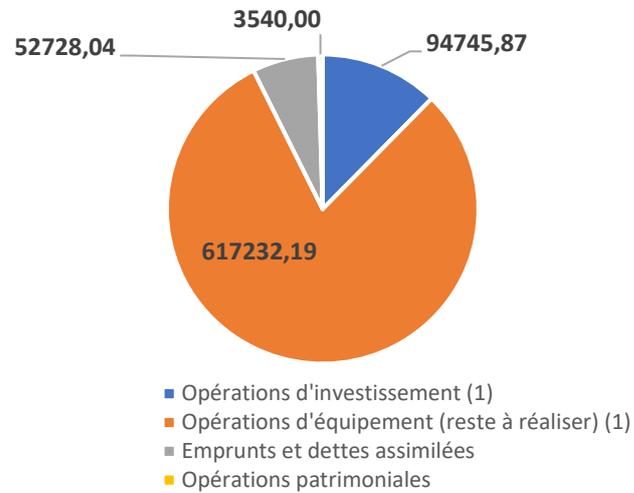


- Résultat reporté
- Excédents de fonctionnement capitalisés
- Opérations patrimoniales
- Dotations FCTVA
- Produits d'opérations d'ordre
- Virement de la section fonctionnement

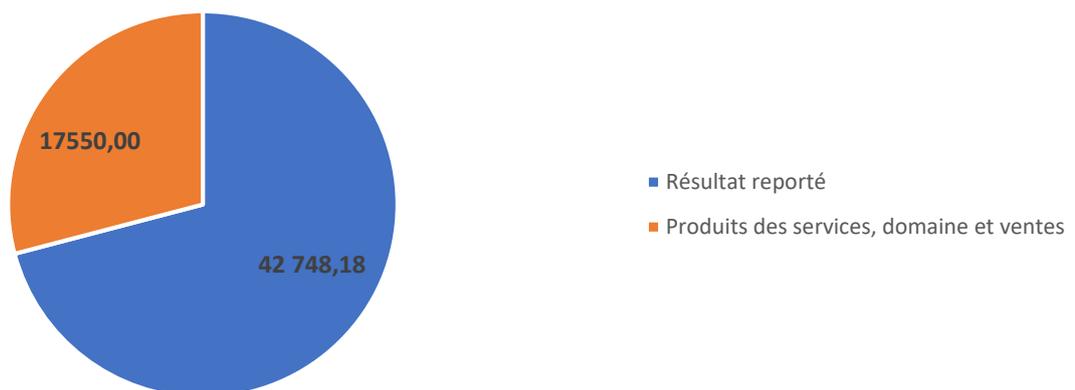


BUDGET COMMUNE 2020

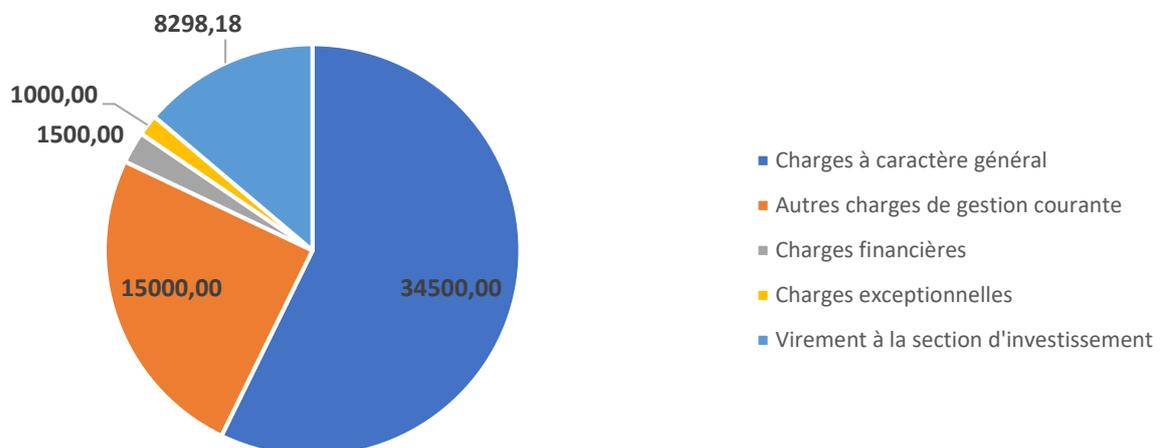
Budget Commune - Dépenses Section Investissement



Budget bois - recettes section fonctionnement



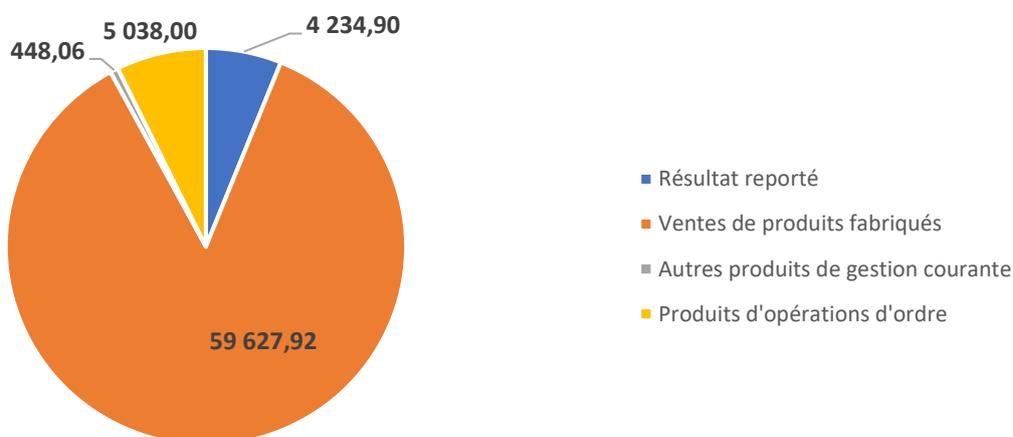
Budget Bois - Dépenses Section Fonctionnement



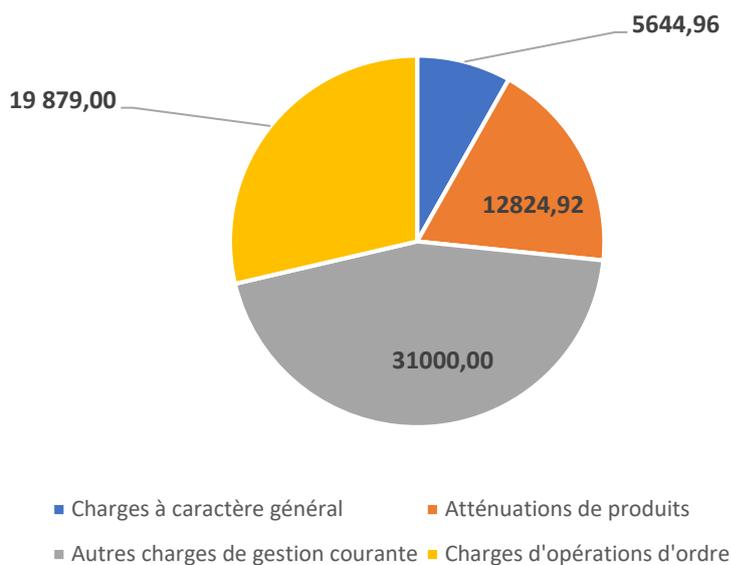


BUDGET COMMUNE 2020

Budget eau - recettes section fonctionnement



Budget Eau - Dépenses Section Fonctionnement



Détail des investissements	Restes à réaliser	Nouveaux investissements
Honoraires architectes pour salle multi-activités	12 614,64	
Réfection mur fresque	25000,00	
Réseaux d'électrification	7500,00	2500,00
Chaudière cantine garderie	3500,00	
Acquisition terrain Pres Lelle	22000,00	
Lame à neige		1000,00
Jardin public avec aire de jeux	1595,00	
Travaux de voirie communale	42082,00	50000,00
Acquisition site Lana	200000,00	
Aménagement centre bourg	302940,55	41245,87



Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2020

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé EUROFINS.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : COM SYND EAUX DE LA ROSIERE

Nb de captages d'eau : 3

Exploitant : COMMISSION SYNDICALE DE LA ROSIERE

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Maître d'ouvrage : COMMISSION SYNDICALE DE LA ROSIERE

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de fagresavité, de désinfection (Chloration automatique).

MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformité	Nombre d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux	0	13	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels	2,37 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES Herbicides, fongicides, insecticides... Environ 160 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) Teneur en calcium et magnésium dans l'eau	8,13 °F	<table border="1"> <tr> <td>TH</td> <td>0 à 10°</td> <td>7 à 10°</td> <td>10 à 20°</td> <td>20 à 40°</td> <td>40 à 50°</td> </tr> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plus dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </table>	TH	0 à 10°	7 à 10°	10 à 20°	20 à 40°	40 à 50°	Eau	Très douce	Douce	Plus dure	Dure	Très dure	
TH	0 à 10°	7 à 10°	10 à 20°	20 à 40°	40 à 50°										
Eau	Très douce	Douce	Plus dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU Tend à réduire le potentiel calcaire ou entretient de l'eau distribuée	4	<table border="1"> <tr> <td>Valeur de l'indicateur</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Eau</td> <td>Pratiquement</td> <td>Légèrement</td> <td>À l'équilibre</td> <td>Légèrement</td> <td>Agressive</td> </tr> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été agressive. Une telle eau peut être corrosive et dissoudre les métaux présents dans les canalisations, et notamment le plomb qui peut être à l'origine de cas de saturnisme.</p>	Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Pratiquement	Légèrement	À l'équilibre	Légèrement	Agressive	
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Pratiquement	Légèrement	À l'équilibre	Légèrement	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont restés conformes en moyenne annuelle, à l'exception du paramètre :

Conductivité : La moyenne annuelle pour ce paramètre a été de 162 µS/cm à 25°C (norme entre 200 et 1100 µS/cm à 25°C). L'eau est susceptible d'être corrosive.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2019 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2019 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.
---	---

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer.
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Ci-dessus, synthèse de l'année 2019 datée de Mai 2020 adressée par l'Agence Régionale de Santé.

Les dernières analyses sont consultables via le lien suivant :

<https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do>



ETAT CIVIL

NAISSANCES	MARIAGE	DECES
2019	2019	2019
BARAN Ensar	ROYER Hubert et AFONSO Cynthia	DEMANGE Jean-Louis
PHILIPPOT Nao	MEUNIER Anthony et COULON Allisson	VILLAUMÉ Christian
LAFOY Nath	ROUSSEL Thomas et PIERRAT Caroline	JACQUEL Yvette née HARMAND
BRUNOT Lyhana	OLIOT Jérôme et BERNARD Nadia	GIRR Bernard
DIEUDONNÉ Jenaly	CHOLEZ Dominique et RIVAT Marie-Line	LEROGNON Laur
ANTOINE Emy et Edih		DELON Michel
SULU Hüsna		HORN Alphonse
GRANDMOUGIN Nathéo		BAHOFF Christian
AKSU Miraç		CLAUDEL Ange
		BATANY Odette née CLAUDON
		LECOMTE Maurice
		THIRIET Luc
2020	2020	2020
EL HAI Nahil	HOUOT Christophe et PETINICOLAS Marylin	RIVAT Roger
VOGT Gabrielle	BENCHOURA Ahmed et BOULASSEL Leïla	GESTER Léocadia née ALCHIMIONECK
MEUNIER Averi	GUERLAIN François et MAGNIER Adeline	BOMBARDE Daniel
LAUMOND Elias	PARISOT Romain et KESSLER Marine	BOMBARDE Gilles
ROUSSEL Quentin	MELLOUKI Eric et TANGUY Delphine	PETITJEAN Marie-Thérèse née COLAS
PAULUS Jade	CETIN Serkan et GÜZEL Esra	TRUBERT Monique née AMET
MON Hanna		LEROY Robert
KRIDEN Naima		KETTANI Mustafa
LAGARDE Laura		JEANROY Claude
PINOT Anna		THIRIET Jean-Marie
MOULIN Calisse		VALENCE Alain
THIEBAUT Talya		SELLIER Marie née ESSEL
CUNY Eden		MESSAÏ Jacqueline
HOUOT Julian		ANDRE Jean-Marie
		FORT Maurice
		MOUGENEL Odile née BABEL
		OLIOT Claude
		REH Monique née MARTIN
	MAUCLAIR Yvonne née DUBAS	



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRUYERES VALLONS DES VOSGES – CCB2V EN CHIFFRES

Communauté de Communes BRUYERES, VALLONS DES VOSGES



34 communes
15 970 habitants
241,91 km²

SERVICES À LA PERSONNE

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s

- 58** associations municipales fréquentant le SAM
- 175** Associations comprenant 9 relais (hors département)
- 173** familles fréquentant le SAM
- 6** structures agréées

Maison France services
24 avenue du Carrefour, à Bruyères

- 4 039** usagers en 2019 (soit en 2018, + 0,1% en 2017)
- 23 formations** BAF / BAFO

TRAVAUX

Voirie

- 74 km** de voies intercommunales
- 4 000 000** d'euros par an

Assainissement collectif

- 4** stations d'épuration
- 50 km** de réseaux
- Environ 4 000** foyers raccordés

Assainissement non collectif

- 3 700** dispositifs d'assainissement non collectif sur le territoire
- 96** opérations d'assainissement autorisées en tous de France

PISCINE COMMUNAUTAIRE

- 3 944 525 € hors taxes** de travaux / travaux
- 11 363 entrées** sur la période du 15 juillet au 15 novembre 2020

ENVIRONNEMENT

Éducation à l'environnement

- 30 classes** de primaire ayant bénéficié d'un accompagnement de l'école à l'école à l'environnement et au développement durable (C.C. 2019)

Habitat Mieux (logers modestes)

- 28 habitations/an réhabilitées** (investissement de 500 à 1500 € de la CCB2V par dossier)
- En moyenne 80% de subventions par dossier
- Crise éditoriale locale pour les travaux
- 80% de financement étranger en moyenne réalisée par l'opération

Gestion des milieux aquatiques

- 300 km de cours d'eau** restaurés en cours sur le territoire et la Vallée
- 3 EPCI** partenaires des projets coordonnés par la CCB2V

ÉCONOMIE

Fibre optique

- 865 100 € d'investissement** pour recréer fibre optique à la fibre optique sur la période (2019-2021)

Aides aux entreprises

- 5 000 € maximum d'aide** (SDE de prime à l'emploi)
- 24 entreprises** ayant déjà bénéficié de cette aide

Zone d'activité de Laveline-devant Bruyères

- 8 entreprises** installées sur le site
- 37,20% de surface disponibles à l'actuel

COMMUNICATION

Réseaux sociaux

- 9 200** personnes ayant vu la vidéo de la piscine Mieux
- 1 100** personnes ayant téléchargé et joué à l'échappée
- 44 774 vues** en 2021 de nos vidéos sur YouTube

Buletins communautaires

- 8000** bulletins communautaires distribués aux habitants

CULTURE

École des Arts, Vallons des Vosges

- 3 sites** Bruyères, Divalles et Champ de Duc
- 12 cours différents** de la danse au chant de la musique dans toutes les disciplines
- 161 élèves** dans toutes les disciplines

Compagnie des Joie et le Môme

- 5 ateliers** de pratique du théâtre sur le territoire
- 115 heures** d'atelier
- 39 élèves**

Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (avec le DRAC, le DAC et le CDDEP)

- 22 classes concernées** soit plus de 800 élèves bénéficiaires de l'action culturelle et artistique du CCB2V
- 200 heures** d'intervention d'artistes et professionnels de la culture à destination des enfants du territoire
- 10 structures** culturelles passant par nos projets

Portage de repas à domicile

- 160** bénéficiaires (soit portage de repas)
- 110 à 140** repas servis chaque jour à domicile par nos porteurs
- 42 000** repas sur l'année 2019-2020

www.ccb2v.fr

CCB2VBB **CCB2V** **CCB2V Vosges**



LES ANNEXES

100% L'EMBALLAGES SE TRIENT dans les Vosges

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

Magazines & Journaux en PAPIER

Emballages alimentaires en CARTON

Conserves & Emballages en MÉTAL

Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE

+

BARQUETTES

BOITES - POTS - TUBES

SACS - FILMS PLASTIQUES

*Avec Évodia et votre collectivité,
tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !*

www.evodia.org

Le SICOVAD

Les bonnes pratiques

- pour les collectes du matin, sortir vos bacs/sacs la veille au soir
- disposer votre bac la poignée à côté route »
- bien fermer vos sacs pour que rien ne s'envole
- jeter les pots, bouteilles et bocaux en verre dans les conteneurs à verre
- déposer les cartons supérieurs à 50 cm en déchèterie
- apporter les déchets verts en déchèterie ou compostez les

Vous avez du mal à porter votre sac ou à pousser votre bac.
Peut-être est-il trop lourd !
Pensez aux agents qui les collectent et ne les chargez pas trop.



COMPOST
100%
VOSGIEN
DÉCHETS VERTS

TARIFS TTC 2021

- Plate-forme de compostage d'Épinal-Razimont
RD 11 Lieu dit « Malgré-Moi » 88-000 ÉPINAL
- 03 29 31 36 24
- www.sicovad.fr

Nourrit le sol / Met en valeur les plantations /
Favorise l'enracinement et la croissance des cultures...



Compatible AB / NF U 44 051 / Provient de matières végétales locales

Ouverture toute l'année
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
et de 13h15 à 15h15

Ouverture supplémentaire
Les samedis de mai à mai
de 8h00 à 11h30



Utilisation



Le sac de 50 litres
10 sacs achetés +
2 sacs offerts



De 1 à 3 m³
De 2 à 150 tonnes

	COMPOST MAILLE 20 " mélange "	COMPOST MAILLE 10 " surfaçage "	MULCH " paillage "
Le sac de 50 litres	3,50 €	4,60 €	3,70 €
10 sacs achetés + 2 sacs offerts	35 €	46 €	37 €
De 1 à 3 m ³	35 €/m ³	46 €/m ³	37 €/m ³
De 2 à 150 tonnes	19,50 €/t	28 €/t	21,50 €/t

Révision SICOVAD - Décembre 2020 - © DR - SICOVAD - Photo.com - Fotolia.com

Pour particuliers et professionnels de toutes communes.



Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges

Dépôt illégal ou abandon de déchets

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures dans un endroit interdit. Une décharge illégale se caractérise par des apports réguliers et conséquents de déchets provenant de professionnels ou de particuliers pour dépôts ou enfouissement dans le sol. Selon le code de l'environnement, un déchet est défini comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».

En plus de nuire à l'environnement, il peut représenter un risque d'incendie ou un risque sanitaire.



Une nouvelle réglementation a récemment été adoptée en matière de gestion des déchets et de sanctions en cas de non respect (décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 en application de la loi du 10 février 2020, loi n°2020-105). Certains articles du code de l'environnement ont été réécrits.

Les déchets doivent être déposés dans des centres de collecte et d'élimination appropriés. Dans le cas contraire, il existe des sanctions :

- Le fait de déposer des ordures en vue de leur enlèvement, dans des conteneurs ou bennes adaptés aux déchets par les autorités administratives, sans respecter les conditions de tri ou de période de collecte, est puni d'une contravention de deuxième classe (art. R632,1 ; R 541-76 du code de l'environnement) ;
- Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements adaptés, des ordures, déchets, matériaux ou liquides insalubres, est puni d'une contravention de deuxième classe (R541-76-1 du code de l'environnement) ;
- Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant des objets ou ordures qui entravent la liberté et la sûreté du passage est puni d'une contravention de 4^{ème} classe (R644-2 du code de l'environnement) ;
- Se débarrasser d'une épave, d'ordures, de déchets, dans la nature, dans un lieu public ou privé, lorsque ceux-ci ont été transportés avec un véhicule, est strictement interdit. Le code pénal prévoit une contravention de 5^{ème} classe (Art. R635-8 code pénal) ;
- En cas d'abandon ou dépôt, ou de mauvaise gestion des déchets, dans les conditions contraires à la loi, une sanction de 2 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amendes est prévue (art. L541-46 code de l'environnement).

Compétence du maire

Le maire est la première personne compétente pour lutter contre les dépôts illégaux de déchets (art. L541-3 du code de l'environnement). Il a une compétence de police administrative en la matière. Il peut agir dans le cadre d'abandon d'épaves, de dépôt illégal de déchets ou de délits prévus par le code forestier. Il peut ordonner une mise en demeure ou le paiement d'une amende administrative. La démarche pénale peut être enclenchée par le dépôt d'une plainte à la Gendarmerie. L'autorité titulaire du pouvoir de police avise le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés, ainsi que des sanctions qu'il encourt, la personne concernée peut présenter par la suite des observations.

Règles en matière de brûlages de déchets verts

Un arrêté préfectoral relatif aux brûlages et à l'usage du feu dans le département des Vosges (arrêté n°248/2020 du 21 juillet 2020) concerne la gestion des déchets verts. Le non-respect de cet arrêté est puni d'une amende de 450 euros. Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux peut causer des troubles du voisinage et nuire à l'environnement, à la santé, ou être la cause de propagation d'incendies. Il est donc interdit.

Le brûlage dans les incinérateurs individuels de tous les déchets végétaux issus des parcs, jardins, espaces verts, produit par les particuliers ou collectivité territoriales est interdit. Ils doivent suivre principalement une voie respectueuse de l'environnement en usant de la collecte en déchetterie, du broyage, du compostage, du paillage, de la méthanisation...



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA TRANSITION
NUMÉRIQUE
ET DES COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité



**Solidarité
Numérique**

*La plateforme d'aide
pour vos besoins
numériques du quotidien*

Appelez-nous au

01 70 772 372

appel non surtaxé partout en France



**Des professionnels de la médiation numérique vous
accompagnent du lundi au vendredi de 9h à 18h.**

Retrouvez-nous aussi sur

solidarite-numerique.fr

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

MED
NUM

RAM INFOS

Le programme d'animations du Réseau d'Assistants Maternels de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges.

Avril - Mai 2021



24 avenue de Garennes
88200 BRUYÈRES

▲ Entendez vous parler de nous, parents de bébés ?
Les lundis, les mercredis et jeudis après-midi ainsi que le vendredi matin.

▲ Animations d'été :
Les mardis et jeudis matin de 9h15 à 11h00

▲ Animatrice :
Julie CHABOT : 06.71.37.33.86
L.chabot@cc.bruyeres.fr



Si vous souhaitez communiquer ou inscrire du matériel à vos parents, contactez vos employeurs.

Le mot de l'animatrice

Quel plaisir nous avons eu à nous retrouver en animation !
Pour les mois à venir, bricolages, peinture, transvasement et chasse à l'oeuf sont au programme !
Inscrivez-vous et venez partager un agréable moment avec les petits loups !

A NOTER !

- Les animations se feront sur inscription, de manière à limiter le nombre d'adultes et d'enfants présents. Pensez à vous inscrire.
- Lors des animations, le port du masque sera obligatoire pour tous les adultes. Le lavage des mains des enfants se fera à l'eau et au savon. Pour les adultes, du gel hydro alcoolique sera disponible dans la salle d'animation.
- Tous les lieux d'animation ne sont pas maintenus, car nous ne pouvons pas accéder à toutes les salles, pour des raisons liées à la [Covid 19](#).



MAI

Mardi 11/05: Dorcelles

Mardi 18/05: L'Espérance
Jeudi 20/05: Fontenay

Mardi 25/05: Destord

Jeudi 27/05: Fribertfontaine



LIEUX ET HORAIRES DES ANIMATIONS

Justes les animations se déroulent de 9h15 à 11h00, dans différents endroits :

BRUYÈRES: petite salle du Bœuf de la Cœ, 19 bis rue du Général de Gaulle // BRUYÈRES: bibliothèque, 2 rue des tilleuls // LE PANGES-SUR-VOGÈRES: salle de musique de l'école, 6 allée des perches // DESTORD: mairie, 81 rue d'Espine // FONTENAY: salle de pléloculture, 1 chemin des roseaux // DOCELLES: salle de péculière, 9 chemin des gares.



RESTEZ CONNECTÉ À VOTRE COMMUNE

- Comptes Rendus du Conseil Municipal

Les comptes rendus du Conseil Municipal après validation de la préfecture des Vosges, sont consultables sur le panneau d'affichage de la mairie.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site internet de la mairie.

- Vous voulez être informé rapidement des actualités de DOCELLES, Vie publique, Vie associative, 2 outils sont à votre disposition :

➤ LE SITE DE LA MAIRIE : www.docelles.fr

➤ L'APPLICATION ILLIWAP : <https://station.illiwap.com/fr/public/docelles> 88135

Vous êtes de plus en plus nombreux à télécharger l'application ILLIWAP et vous nous en voyez satisfaits.

Nous avons atteint les 300 abonnés.

Bienvenue aux nouveaux utilisateurs.

Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore tenté l'aventure, n'hésitez plus et venez nous rejoindre !



QRCode de la station



88135

Mairie de DOCELLES – 11 rue de la Libération – 88460 DOCELLES ☎ : 03.29.33.20.65

Remerciements : aux membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'équipe de la coopération MONALISA Vosges, à la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges (CCB2V), à Mme Nathalie BOULIER, Directrice du Groupe Scolaire, Mr A-François BOSIO, Chef du Centre de Secours Cheniménil-Docelles, Mmes MIATTA et GIRARDIN de la Maison France Services (MFS), les bénévoles de la Bibliothèque Municipale, à la Présidente et aux Présidents des différentes associations et leurs crédits photos. le SICOVAD. le Groupement Départemental de Gendarmerie des Vosges.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

